

# COMMUNE DE MILLAS

-----

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**du 1<sup>er</sup> JANVIER 2016  
au 31 DECEMBRE 2016**

Le présent registre contenant 198 feuillets, a été côté et paraphé  
par Nous, Damien BEFFARA, Maire de Millas,

A Millas, le 16 Août 2017





DB/JP/SL

00000001  
**Ville de Millas**

12 Janvier 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

### CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu ***Mercredi 20 Janvier 2016, à 20 h 30*** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séance du Conseil Municipal des 1<sup>er</sup> et 9 Décembre 2015.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Concession de pâturage.
02. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.
03. Conventions avec le chantier école A.I.L.L.E.
04. Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales.
05. Convention pour le suivi de l'état de la nappe sur le territoire de la Commune de Millas.

06. Fourniture de plants par la pépinière départementale.
07. Régie des eaux. Tarifs 2016.
08. Projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir.
09. Questions diverses.



DB/JP/SL

0000002  
**Ville de Millas**

15 Janvier 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ANNULE ET REMPLACE LA CONVOCATION**  
**EN DATE DU 12 JANVIER 2016**

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu  
*Lundi 25 Janvier 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

**ORDRE DU JOUR**

Approbation des procès-verbaux des séance du Conseil Municipal des 1<sup>er</sup> et  
9 Décembre 2015.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Concession de pâturage.
02. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.
03. Conventions avec le chantier école A.I.L.E.

04. Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales.
05. Convention pour le suivi de l'état de la nappe sur le territoire de la Commune de Millas.
06. Fourniture de plants par la pépinière départementale.
07. Régie des eaux. Tarifs 2016.
08. Projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir.
09. Questions diverses.

2016-01

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 22  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de Monique BOHER de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : Anna OTON,

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Ginette MORAL à Damienne BEFFARA  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL  
 Laurence NOGUERA à Nathalie MOURET,  
 Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Mériem BELOUFA été nommée secrétaire de séance.

-----

**CONCESSION DE PATURAGE.**

-----

La Maire,

Informe que Vincent REY a demandé l'autorisation de faire pâturer un troupeau de moutons sur une surface de 62.89 ha dans la forêt communale de Millas (massif de Força Réal),

Rappelle que l'O.N.F. peut établir, à titre gracieux, un projet de concession de pâturage,

Précise que ce projet sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au principe de pâturage dans la forêt communale de Millas (massif de Força Réal),

**SOLLICITE** l'aide gracieuse de l'O.N.F. pour l'établissement d'un projet de concession de pâturage,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
10 FEV. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° JK0038.1408.185 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016  
Notifié le

2016-02

**Nombre de Conseillers : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 22**  
**Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de Monique BOHER de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : Anna OTON,

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Ginette MORAL à Damienne BEFFARA  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL  
 Laurence NOGUERA à Nathalie MOURET,  
 Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Mériem BELOUFA été nommée secrétaire de séance.

-----  
**S.A.T.E.S.E.**  
**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**  
**DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
 -----

La Maire,

Rappelle que dans un domaine aussi complexe que celui de l'eau potable et de l'assainissement, il est important que les communes puissent bénéficier d'un soutien technique,

Précise que les services départementaux d'Assistance Technique aux Exploitations de Station d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) interviennent dans ce domaine,

Précise qu'une convention, arrivée à échéance, avait été signée pour la période de Janvier 2010 à Décembre 2015, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 Décembre 2010,

Précise que ce conventionnement, rendu obligatoire par la réglementation, inclut une rémunération des prestations et que l'Assemblée départementale a conservé un tarif à l'habitant (0.05 €/h), soit pour notre Commune 208.70 € (somme qui ne sera pas recouvrée par le Conseil départemental, le seuil de recouvrement ayant été fixé à 650 €),

Présente le projet de convention à intervenir afin que le SATESE puisse continuer à apporter son appui,

Le Conseil Municipal,

OUÏ la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susdit de convention dont une copie est annexée à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
des Pyrénées-Orientales

10 FEV. 2016

COURRIER

Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
authentique du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° 1100981408185 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016  
Notifié le

2016-03

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 21  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSANU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**  
**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**  
**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**  
**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,  
**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

**Henri ADROGUER**, Président de l'association **A.I.I.L.E.**, quitte la salle.

-----  
**ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI".  
 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES LACS 1, 2 et 3.**  
 -----

La Maire,

Présente au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'entretien des lacs municipaux 1, 2 et 3, et comporte du débroussaillage, l'élagage des arbres et des haies, la tonte des espaces verts, l'évacuation des déchets, le nettoyage (papiers, déchets), de petits travaux de maçonnerie et d'entretien des boiseries du parcours santé.

Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 250 € T.T.C. y compris la mise à disposition de l'outillage et des produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association " Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi" seront prévues au budget de l'exercice 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

COUVERCURE  
10 FEV. 2016  
PREFECTURE

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° 11000281408105 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016

Notifié le

2016-04

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 21  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSAU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**  
**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**  
**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**  
**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,  
**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

**Henri ADROGUER**, Président de l'association **A.I.I.L.E.**, quitte la salle.

-----  
**ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI".  
 CONVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE, MACONNERIE ET PEINTURE.**  
 -----

La Maire,

Présente au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur la réfection des trottoirs des lotissements la Pêcheraie, le Verger et l'avenue Jean Jaurès, la création d'un local poubelle à la halle des sports, la mise en place de signalisation horizontale ainsi que divers travaux de peinture,

Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 250 € T.T.C. y compris la mise à disposition du matériel.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association " Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi" seront prévues au budget de l'exercice 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
des Pyrénées Orientales

10 FEV. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016

par pli n° 150028-1408-285

par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016

Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 22  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de Monique BOHER de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : Anna OTON,

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Ginette MORAL à Damienne BEFFARA  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL  
 Laurence NOGUERA à Nathalie MOURET,  
 Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Mériem BELOUFA été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CHARTRE 2015 DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE  
 LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION DANS LES PYRENEES ORIENTALES**  
 -----

La Maire,

Informe que la lutte contre la cabanisation nécessite une action concertée et convergente de nombreux partenaires, notamment les communes,

Fait part du courrier des services préfectoraux qui propose de formaliser l'adhésion de la Commune de Millas à ce partenariat,

Présente le projet d'adhésion à la chartre 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** la nécessité de mener des actions concertées et convergentes,

**APPROUVE** le projet d'adhésion à la charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. BEFFARA", written over a horizontal line.

PRÉFECTURE  
Pyrénées-Orientales

10 FEV. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° 1K00981408185 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016

Notifié le

2016-06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Henri ADROGUER**, **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSANU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**

**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**

**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**

**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,

**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION  
ET LA GESTION DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON.  
CONVENTION POUR LE SUIVI DE L'ETAT DE LA NAPPE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MILLAS.**  
-----

La Maire,

Rappelle que le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon a notamment pour vocation d'assurer les suivis quantitatif et qualitatif des eaux souterraines,

Précise que cette mission permet d'informer les collectivités productrices d'eau potable sur l'état de la ressource,

Rappelle que depuis 2000, deux forages, situés sur la parcelle référencée BB 43, à Millas sont utilisés par le suivi des nappes souterraines,

Fait part de la demande du Syndicat mixte qui souhaite formaliser l'utilisation de ces forages appartenant à la Commune,

Présente le projet de convention proposée.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon,

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
des Pyrénées-Orientales

10 FEV. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte  
exécution du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° 210002814 08-185 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016  
Notifié le

2016-07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Henri ADROGUER**, **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSANU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**

**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**

**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**

**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,

**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FOURNITURE DE PLANTS PAR LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE.**  
-----

La Maire présente les besoins de plantations susceptibles d'être satisfaits par la Pépinière Départementale,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** du Conseil Départemental la fourniture gratuite, par la Pépinière Départementale, des plants dont la liste est annexée à la présente délibération,

**PRECISE** que les dits plans serviront :

- à l'aménagement des espaces situés aux différents plans d'eau,
- à l'aménagement du cimetière,
- aux remplacements d'arbres dans divers lotissements et rues de la Commune,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



**PRÉFECTURE**  
des Pyrénées Orientales

**10 FEV. 2016**

**COURRIER**

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **- 8 FEV. 2016** par pli n° *10098-14-08-18 5* par porteur

Affiché le **19 FEV. 2016**  
Notifié le

2016-08

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 22  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Henri ADROGUER**, **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSAU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**

**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**

**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**

**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,

**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

-----

**REGIE DES EAUX.**

**FIXATION DU MONTANT DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016.**

-----

La Maire,

Demande au Conseil Municipal de réviser le prix de l'eau,

Précise que le prix de l'eau comprend celui de la distribution d'eau potable ainsi que celui de la collecte et du traitement des eaux usées,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable émis le 9 Décembre 2015 par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville,

**DECIDE**, avec 21 voix pour et 6 abstentions, de réviser le prix de l'eau conformément à l'avis du Conseil d'Exploitation,

**FIXE**, au titre de l'année 2016, les montants H.T. comme suit :

Distribution de l'eau potable

- Abonnement : 31 € par année,
- Consommation : 1.30 € par m3,

Collecte et traitement des eaux usées

- Abonnement : 35 € par année
- Consommation : 0.90 € par m3,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
10 FEV. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016 par pli n° 1408185 par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016  
Notifié le

2016-09

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 22****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 25 Janvier 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 15 Janvier 2016

Suite à la démission de **Monique BOHER** de ses fonctions de Conseillère Municipale, une convocation, datée du 21 Janvier 2016, a été adressée à la nouvelle Conseillère Municipale, à savoir : **Anna OTON**,

**Présents** : **Henri ADROGUER**, **Jacqueline ALBAFOUILLE**, **Brigitte BACHES**, **Mériem BELOUFA**, **Régis BIENAIME**, **Gilbert BOSC**, **Denis BRU**, **Hervé CARLE**, **Renée CREMASCHI**, **Isabelle FORCADELL**, **Jacques GARSAU**, **Michel HOET**, **Nathalie MOURET**, **Anna OTON**, **Alain PELISSIER**, **Eve PELOUS**, **Claude PERSON**, **Serge RUIZ**, **Christiane SAINTJEVINT**, **Nadine SALES**, **Nathalie VERGNETTES**.

**Absent ayant donné procuration :**

**Bernard DOUFFIAGUES** à **Claude PERSON**

**Ginette MORAL** à **Damienne BEFFARA**

**Jean-François NAVARRO** à **Isabelle FORCADELL**

**Laurence NOGUERA** à **Nathalie MOURET**,

**Joseph VENDRELL** à **Alain PELISSIER**,

**Mériem BELOUFA** été nommée secrétaire de séance.

-----  
**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 612  
ENTRE MILLAS ET THUIR.**  
-----

La Maire,

Informe que par arrêté préfectoral du 28 Octobre 2015, la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation requise au titre du Code de l'Environnement (eaux et milieux aquatiques) pour le projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir ainsi qu'une enquête parcellaire correspondante,

Précise que ces deux enquêtes ont été ouvertes le 14 Décembre 2014 et closes le 18 Janvier 2016.

Informe qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de donner un avis sur la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (eaux et milieux aquatiques), cet avis pouvant intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
10 FEV. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

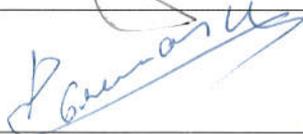
Transmis à Préfecture P.O. le - 8 FEV. 2016

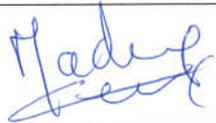
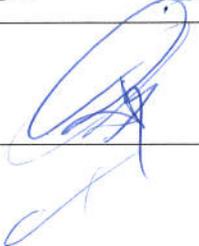
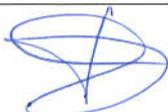
par pli n° 110098-140818 / par porteur

Affiché le 19 FEV. 2016  
Notifié le



## SEANCE DU 25 JANVIER 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Claude PERSON
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	Procuration à Damienne BEFFARA
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	Procuration à Nathalie MOURET
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	Procuration à Alain PELISSIER
VERGNETTES Nathalie	

## SEANCE DU 25 JANVIER 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	25/01/2016	Concession de pâturage.	3
2016-02	25/01/2016	SATESE. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.	1
2016-03	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-04	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour travaux de voirie, maçonnerie et peinture.	7
2016-05	25/01/2016	Charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales	2
2016-06	25/01/2016	Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon. Convention pour le suivi de l'état de la nappe sur le territoire de la Commune de Millas.	8
2016-07	25/01/2016	Fourniture de plants par la pépinière départementale.	8
2016-08	25/01/2016	Régie des Eaux. Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement 2016,	7
2016-09	25/01/2016	Projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir	8





DB/JP/SL

22 Mars 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Mercredi 30 Mars 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2016.

01. Demande de subventions.
02. Contrat d'assistance et de maintenance informatique à l'école primaire.
03. Mise en place du procès-verbal électronique.
04. Compte épargne temps.
05. Régie des Eaux. Redevance pour la préservation des ressources en eau.
06. Rapport d'orientation budgétaire.
07. Questions diverses.



2016-01

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 23****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX.  
DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2016.**  
-----

La Maire,

Rappelle que le Conseil Municipal s'est engagé, lors de sa séance du 22 Septembre 2015, dans la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé approuvé par arrêté préfectoral du 21 Décembre 2015,

Précise que le coût total de cette opération, programmée sur 6 ans, s'élève à 176 005 € H.T.,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE**, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016, l'attribution d'une subvention, afin de financer ledit projet,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention D.E.T.R. 2016 sollicitée .....	140 800 €
Autofinancement.....	35 205 €
Total.....	176 005 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,  
Damienne BEFFARA

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

13 AVR. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n° \_\_\_\_\_ par porteur

Affiché le **13 AVR. 2016**  
Notifié le \_\_\_\_\_

2016-02

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 23  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,  
 Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**INSTALLATION D'UN REVETEMENT DE SOL A L'ECOLE MATERNELLE.  
 DEMANDES DE SUBVENTIONS.**  
 -----

La Maire,

Rappelle que le sol des classes et du dortoir de l'école maternelle est ancien et très dégradé, notamment en raison de remontées d'humidité,

Propose de procéder aux travaux suivants : Dépose de l'ancien revêtement et de sa sous-couche, réalisation d'une barrière anti-humidité, application d'un revêtement P.V.C.

Précise que le montant prévisionnel des travaux est de 29 018 € H.T.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la réalisation des travaux susdits,

**SOLLICITE**

- auprès de l'Etat, au titre de l'enveloppe parlementaire, l'attribution d'une subvention, d'un montant de 14 509 €,
- auprès du Conseil Départemental, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2016 (A.I.T.), l'attribution d'une subvention, d'un montant de 8 705 €,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention parlementaire sollicitée (50 %)	14 509 €
Subvention A.I.T. 2016 sollicitée	8 705 €
Autofinancement	5 804 €
Total	29 018 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n° \_\_\_\_\_ par porteur  
Affiché le **13 AVR. 2016**  
Notifié le \_\_\_\_\_

2016-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**RESTAURATION DE LA VOUTE DU PORCHE DE LA RUE JEAN JAURES.  
DEMANDES DE SUBVENTIONS.**  
-----

La Maire,

Rappelle la rue Jean Jaurès est l'ancien tracé d'une barbacane qui défendait l'entrée de la Ville et que son entrée se retrouve au milieu de la rue, sous l'aspect d'une tour porche, dont la voûte est aujourd'hui en mauvais état,

Rappelle que le passage étant très fréquenté par les piétons, il est nécessaire de restaurer ce portail,

Précise que le montant prévisionnel des travaux est de 34 912 € H.T.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la réalisation des travaux susdits,

**SOLLICITE**

- auprès de l'Etat, au titre de l'enveloppe parlementaire, l'attribution d'une subvention, d'un montant de 17 456 €,
- auprès du Conseil Départemental, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial 2016 (A.I.T.), l'attribution d'une subvention, d'un montant de 10 474 €,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention parlementaire sollicitée (50 %)	17 456 €
Subvention A.I.T. 2016 sollicitée	10 474 €
Autofinancement	6 982 €
Total	34 912 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

13 AVR. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 13 AVR. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 AVR. 2016

Notifié le

2016-04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----

**ECOLE ELEMENTAIRE.  
CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE INFORMATIQUE.**

-----

La Maire,

Rappelle qu'au niveau de l'école élémentaire, le serveur a été remplacé et plusieurs postes ont été révisés par l'ajout de mémoire supplémentaire,

Précise que le système informatique est maintenant opérationnel,

Fait part de l'intérêt d'assurer la maintenance de cet équipement,

Présente le projet de contrat proposé,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet susdit de contrat de maintenance à intervenir entre la Commune et le Société Carlit.net,

**PRECISE** que le tarif annuel sur site est fixé à 480 € H.T.,

**DIT** qu'un projet dudit contrat sera annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2016 et suivants,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENT  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 13 AVR. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 AVR. 2016

Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**MISE EN PLACE DU PROCES VERBAL ELECTRONIQUE.**  
-----

La Maire,

Informe qu'actuellement les procès verbaux d'infraction sont établis sur carnet à souche puis saisis sur le logiciel « WINAF »,

Précise que ce logiciel, suite à la disparition de la société, n'est plus mis à jour et deviendra inutilisable sous peu,

Propose au Conseil Municipal d'autoriser les services de la Police Municipale d'utiliser le procès-verbal électronique (PVé),

Rappelle que le décret 2011-348 du 29 Mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), permet la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les Collectivités Territoriales.

Précise qu'une convention doit être signée entre les Services de l'Etat et la Commune,

Présente le projet de convention,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'utilisation, par les agents assermentés, du procès verbal électronique,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre les Services de l'Etat et la Commune,

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n° **13 AVR. 2016** par porteur

Affiché le **13 AVR. 2016**  
Notifié le

2016-06

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 23  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,  
 Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMPTE EPARGNE TEMPS.**  
 -----

La Maire,

Rappelle qu'un dispositif dénommé Compte Epargne Temps (C.E.T.), instauré par le décret 2004-878 du 26 Août 2004, permet aux agents, qui le souhaitent, d'épargner des jours de congés annuels, d'RTT ou des jours de repos compensateur non pris,

Rappelle le décret 2010-531 du 20 Mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au C.E.T. au sein de la Fonction Publique Territoriale,

Précise que les agents concernés sont les agents titulaires ou non titulaires occupant un emploi à temps complet ou non complet, employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service et que par conséquent en sont donc exclus : les stagiaires, les contractuels ainsi que les agents soumis par leur statut à un régime d'obligations de service spécifique (professeurs, assistants spécialisés d'enseignement artistique),

Précise que les agents peuvent solder le C.E.T. dans le cadre d'un projet personnel, d'un départ à la retraite, ou sous certaines conditions être converti en valeur en vue d'une compensation financière soit sous la forme d'une indemnisation, soit dans la prise en compte dans le régime de retraite additionnelle RAFP,

Précise qu'en cas de décès du titulaire d'un C.E.T., ses ayant droits bénéficient obligatoirement d'une indemnisation financière selon les taux fixés par décret ministériel,

Présente le projet de règlement fixant les conditions d'utilisation du C.E.T.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en place le Compte Epargne Temps,

**DECIDE** de ne pas monétiser les jours épargnés,

**AUTORISE** le versement, sur le Compte Epargne Temps, des jours suivants :  
5 jours de congés annuels, 5 jours d'RTT, 5 jours de compensateurs,

**ADOpte** le règlement portant sur les modalités d'utilisation,

**DIT** que le projet de règlement susdit est joint en annexe de la présente délibération,

**SOUMET** le projet de règlement à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 13 AVR. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 AVR. 2016  
Notifié le

2016-07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damien BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX.**

**REDEVANCE 2016 POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAUX.**  
-----

La Maire,

Explique que, quand la Ville facture les consommations d'eau aux usagers de la Régie des Eaux, elle encaisse la redevance pour la préservation des ressources en eaux qui est ensuite reversée à l'Agence de l'Eau,

Demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la dite redevance au titre de l'année 2016,

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 30 Mars 2016,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE**, au titre de l'année 2016 le taux de redevance pour la préservation des ressources en euros, à 0,23 HT par m3 d'eau potable facturée,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n° \_\_\_\_\_ par porteur  
Affiché le **13 AVR. 2016**  
Notifié le \_\_\_\_\_

2016-08

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 30 Mars 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 22 Mars 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Ginette MORAL à Laurence NOGUERA

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Eve PELOUS à Damienne BEFFARA,

Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.**

-----

La Maire,

Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,

Présente et soumet au débat son rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation par le Maire, des orientations budgétaires pour l'année 2016,

**DIT** que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRENEES-ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n° \_\_\_\_\_ par porteur

Affiché le **13 AVR. 2016**

Notifié le \_\_\_\_\_

# VILLE DE MILLAS

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

00000023

Annexe à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2016



## CONTEXTE LOCAL

- La population de Millas a atteint 4 124 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (4088 au 01/01/2015).
- Le contexte local reste inchangé :
  - La population est majoritairement modeste.
  - Proportion de foyers fiscaux imposables inférieure aux moyennes nationale, régionale et départementale.
    - Commune : 48,40% - Moyenne nationale : 62% - Moyenne régionale : 56,70% - Moyenne départementale : 56,40%
  - Revenu fiscal moyen par habitant inférieur à ces mêmes moyennes
    - Commune : 19 809 - Moyenne nationale : 26 097 - Moyenne régionale : 23 428 - Moyenne départementale : 22 634



## CONTEXTE NATIONAL (données INSEE)

- L'INSEE est optimiste pour 2016.
- La politique de la Banque Centrale Européenne entraîne la baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage.
- Le cours du pétrole qui a atteint en novembre son plus bas niveau depuis 2009 renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.
- La dépréciation de l'Euro face au Dollar permet d'être optimiste quant au rebond des exportations.
- Ces impulsions suggèrent une hausse progressive de la croissance en France.
- L'économie française, pénalisée fin 2015 par les attentats du 13 novembre, reprendrait de l'élan début 2016 (+0,4% au 1<sup>er</sup> trimestre).
- Sur le front de l'emploi l'INSEE prévoit une baisse du taux de chômage qui retomberait mi-2016 à son niveau de mi-2015.



□ La ville a en conséquence des ressources faibles pour une population dont les besoins sont plus importants.

\* Les bases nettes ménages taxées au profit de la commune (en €/habitant)

■ TH

Commune : **1 207** (Moy. Dép. : 2 145 – Moy. Rég. : 1 677 – Moy. Nat. : 1 292)

■ TFPB

Commune : **827** (Moy. Dép. : 1 456 – Moy. Rég. : 1 237 – Moy. Nat. : 1 137)

\* Données DGFIP 2014



## LOI DE FINANCES 2016

- Comme prévu, 2016 verra une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Toutefois, l'une des conséquences de la baisse des dotations de l'Etat étant la forte diminution des investissements locaux (pour 2014 : -12% en moyenne pour le bloc local et -16% en moyenne pour les petites villes), le gouvernement a entendu l'inquiétude des élus locaux et a mis en place 2 mesures en 2016 : l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux travaux d'entretien des bâtiments publics et la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement.
- Comme en 2015, la répartition des concours communaux met l'accent sur la péréquation verticale (DSU et DSR) dans le souci de compenser, pour les collectivités les plus pauvres, la contribution au redressement des comptes publics.
- Parallèlement les dispositifs de péréquation horizontale (FPIC ...) poursuivent leur montée en charge (créé en 2012 à hauteur de 150 millions, le FPIC atteint 1 milliard d'€ en 2016).

- 
- Le taux de cotisation au CNFPT est abaissé à 0,9% (1% en 2015).
  - Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées forfaitairement de 1%.
  - La réforme de la DGF prévue par le PLF a été repoussé à 2017. La DGF du bloc communal sera donc répartie comme en 2015.
  - La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est également reportée.



# RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

### CHARGES CARACTERE GENERAL

	2012	2013	2014	2015	
	666 819	659 629	695 790	696 999	
Evolution		-1,08%	5,48%	0,17%	
					En % dépenses Fonctionnement
					21,44%
					Moyenne de la strate
					27%

### FRAIS DE PERSONNEL

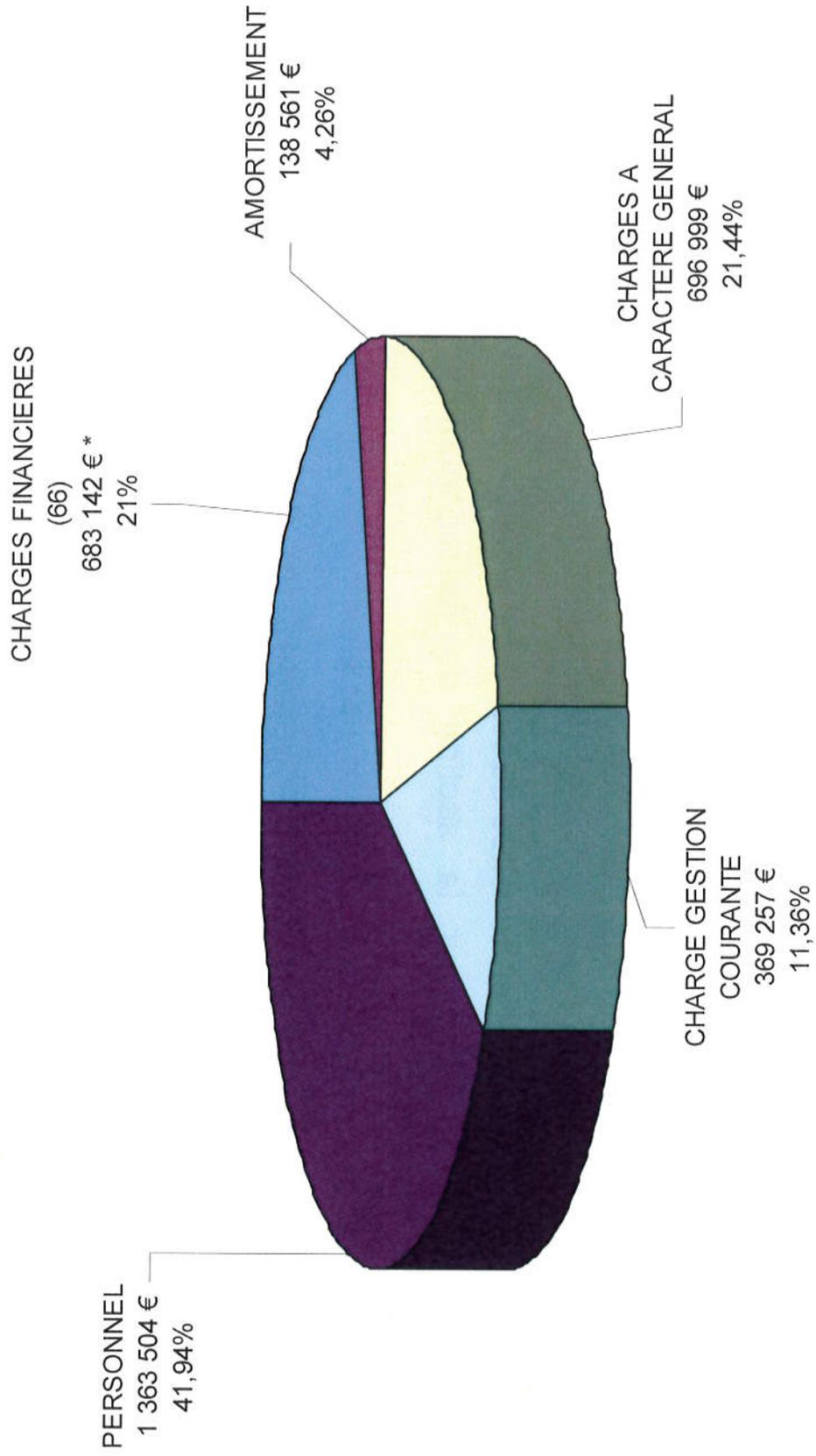
	2012	2013	2014	2015	
	1 234 718	1 243 215	1 316 530	1 363 504	
Evolution		0,69%	5,90%	3,57%	
					En % dépenses Fonctionnement
					41,94%
					Moyenne de la strate
					48%

- 
- Stabilité des charges à caractère général.
  - Le point d'indice de la fonction publique n'a pas été revalorisé depuis 2010.
- L'évolution des dépenses de personnel dépend principalement de l'effet « avancées des carrières » et de l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL.
- Arrêts maladie  
Recrutement personnel de remplacement compensé par une recette de fonctionnement de 26 722 € (remboursement assurance).
  - Revalorisation indiciaire des catégories B et C (décret 2014-80 du 29/01/2014)



# VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 3 251 463 €



\* Dont intérêts des emprunts : 425 432 € (13,08% des dépenses de fonctionnement)

- 
- ✘ Indemnités de réaménagement des prêts : 286 289 € (ch. 66)
    - ✘ Somme amortie sur 25 ans.
    - ✘ Imputée également en recettes de fonctionnement
    - ✘ Seule pèse donc sur la section de fonctionnement, le montant annuel d'amortissement : 11 452 €
  
  - Compte tenu de ces écritures budgétaires, les dépenses de fonctionnement sont restées stables en 2015 (+ 6 472€, soit 0,22%)

# RECETTES

## DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT

### DOTATION FORFAITAIRE

	2012	2013	2014	2015
	559 201	560 293	544 119	487 875
EVOLUTION ANNUELLE		+0,23%	-2,89%	-10,34%

### DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

	2012	2013	2014	2015
	137 183	147 134	159 550	171 331
EVOLUTION ANNUELLE		+7,25%	+8,44%	+7,38%

### DOTATION SOLIDARITE RURALE

	2012	2013	2014	2015
	221 571	239 316	257 111	294 493
EVOLUTION ANNUELLE		+8,01%	+7,44%	+14,58%

# RECETTES FISCALES

2012	2013	2014	2015
1 273 789	1 328 989	1 445 690	1 608 718
EVOLUTION ANNUELLE	+4,33%	+8,78%	+11,27%

## x Rôle supplémentaire 2015 : 34 733 €

**Suppression de l'exonération de la TH des personnes à revenu modeste** : le parlement a reconduit pour 2 ans (2015 et 2016) les exonérations de ceux qui en bénéficiaient en 2014.

Les collectivités locales ont perçu en 2015 des revenus supérieurs à ceux qui étaient attendus.

Elles ont, en effet, touché des contributions qui ont été versées par les contribuables mais que l'Etat remboursera.

Effet positif pour la trésorerie en 2015 mais quelles incidences en 2016 ?

La direction des Finances Publiques nous a informé que les montants effectifs d'exonération de taxe d'habitation seront connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles.

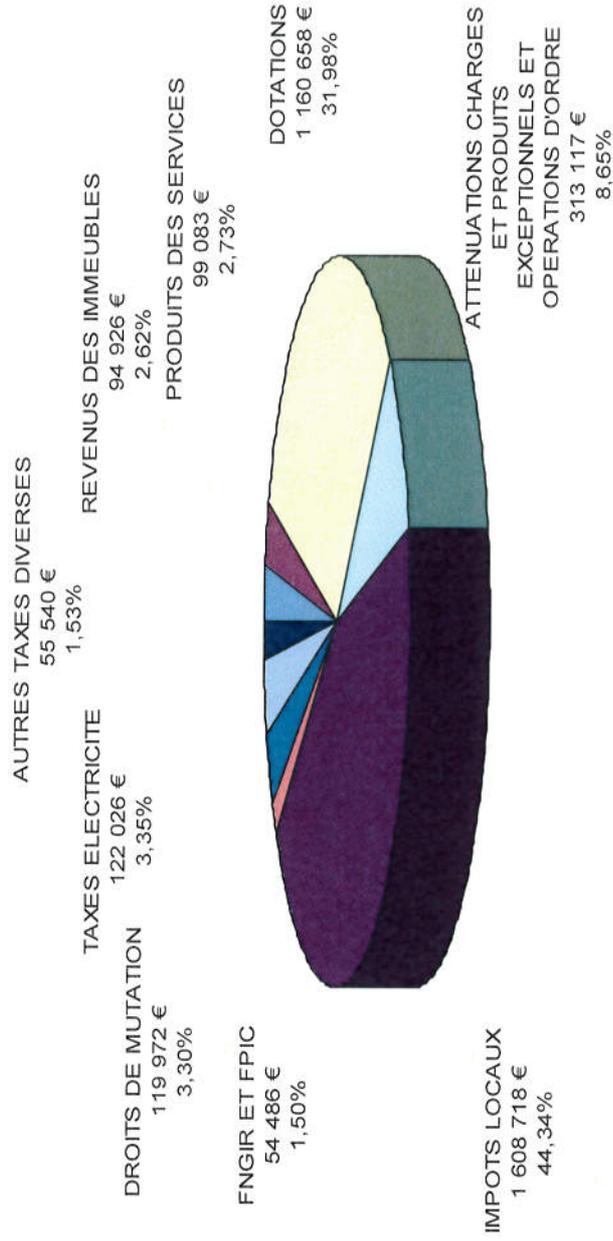
Les bases de taxe d'habitation qui nous seront notifiées seront donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire.

Les bases définitives ne pourront être communiquées que fin novembre 2016.



# VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 3 628 526 €



- REVENUS DES IMMEUBLES
- PRODUITS DES SERVICES
- DOTATIONS
- ATTENUATIONS CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET OPERATIONS D'ORDRE
- IMPOTS LOCAUX
- FNGIR ET FPIC
- DROITS DE MUTATION
- TAXES ELECTRICITE
- AUTRES TAXES DIVERSES

- 
- Sans tenir compte de l'imputation de l'indemnité de réaménagement d'emprunt en recettes de fonctionnement, comme vu précédemment :

\* Les recettes de fonctionnement ont évolué de 140 364 € soit 4,38%.

EPARGNE DE GESTION 2015	913 686 €
2014	822 455 €
2013	894 396 €

# RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT

## DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS PRINCIPALES DE TRAVAUX

OPERATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
PVNR LAS CANALS	35 188	252 913	0	0	0
PVNR LOS BIBES – BOIS DE LA VILLE	105 717	7 604	0	0	0
TRAVAUX EGLISE SAINTE EULALIE	1 196	0	0	0	0
AMENAGEMENT ENTREE OUEST	367 058	156 630	554	0	0
AMENAGEMENT CHEMIN RURAL	39 324	0	4 638	0	0
SYSTEME PLUVIAL NORD	12 371	0	0	0	0
6 <sup>E</sup> CLASSE ECOLE MATERNELLE	0	136 122	0	0	0
VOIRIE COMMUNALE	171 909	16 650	77 610	31 648	39 590
TRAVAUX DIVERS ET ACQUISITIONS (cf. page suivante)	0	126 234	86 983	61 209	81 286

732 763	696 153	169 785	92 857	120 876
---------	---------	---------	--------	---------

00000030



- TRAVAUX DIVERS ET ACQUISITIONS 2015 : 81 286 €  
(report tableau page précédente)

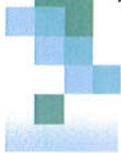
- x Travaux bâtiments

- x Travaux réseau électrique

- x Acquisitions

- x Matériel roulant (débroussailleuse),
- x Petit matériel et équipements services techniques et écoles,
- x Modules de jeux maison du Parc et école maternelle,
- x Mobilier : tables, chaises, panneaux d'affichage électoral.

- x Signalisation verticale



## VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

DEPENSES	MONTANT
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS (réaménagement)	5 304 535 €
RECTIFICATION ECRITURE (DM)	1 022 727 €
CAPITAL EMPRUNTS	394 336 €
OPERATION D'ORDRE - INDEMNITE REAMENAGEMENT	286 289 €
IMMO CORPORELLES	81 286 €
REDUCTION TITRE PAE	44 110 €
VOIRIE	39 590 €
SUBVENTIONS FAÇADES	1 488 €
IMMO INCORPORELLES	472 €
TOTAL	7 174 833 €

■ Opérations imputées également en recettes

00000031

## VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

RECETTES	MONTANT
RECTIFICATION ECRITURE (DM)	1 022 727 €
IMPUTATION LIGNE CREDIT	713 818 €
EMPRUNT (DONT REAMENAGEMENT)	7 020 000 €
CAPITALISATION	90 604 €
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	243 170 €
AMORTISSEMENT	138 561 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	74 123 €
TLE / TA	51 579 €
FCTVA	11 737 €
AUTRE	4 106 €
TOTAL	9 370 425 €

■ Opérations imputées également en dépenses



## DETTE

Capital restant dû au 31/12/2015	11 109 680 €
Annuité de la dette 2015	819 769 €
Annuité prise en charge par Roussillon Conflent	14 000 €
Subventions en annuité	31 000 €
Solde annuité	<hr/> 774 769 €

Soit 187,87 €/habitant (moyenne 2014 de la strate 105 €/habitant)

En 2015, réaménagement de 4 prêts et réalisation d'un emprunt de 1 500 000 €. Le réaménagement des prêts a permis une diminution de la charge de remboursement annuelle qui a absorbé l'annuité du nouveau prêt (les prochaines annuités restent inférieures à celle de l'année 2014).



## CAPITAL ET INTERETS

ANNEE	CRD Au 01/01/N	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
2016	11 109 680,07	520 859,26	368 015,71	888 874,97
2017	10 588 820,81	529 048,40	345 595,32	874 643,72
2018	10 059 772,41	537 063,15	327 681,04	864 744,19
2019	9 522 709,26	521 858,41	310 324,83	832 183,24
2020	9 000 850,85	518 308,45	291 175,57	809 484,02



MILLAS - COMMUNE DE MILLAS - CA - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>19 522 147,94</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		11 109 680,07					5 698 870,66	425 432,56	0,00	83 187,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 109 680,07					5 698 870,66	425 432,56	0,00	83 187,87
00000034869	N	0,00	A-1	7 110 604,29	24,00		F	2,900	0,00	0,00	0,00	50 991,53
283493	N	0,00	A-1	3 272 727,30	15,00		F	4,840	204 545,45	163 075,00	0,00	25 436,01
744405011PR	N	0,00	A-1	64 953,05	3,00		F	4,850	19 679,63	4 104,68	0,00	3 350,17
839720015PR	N	0,00	A-1	324 546,75	7,00		V	0,640	45 191,98	2 366,33	0,00	596,28
853511014PR	N	0,00	A-1	161 441,22	8,00		V	0,786	20 289,02	1 428,40	0,00	1 489,52
86499013PR	N	0,00	A-1	127 359,33	15,00		V	0,130	21 727,97	193,57	0,00	498,88
872714011PR	N	0,00	A-1	48 008,13	4,00		V	0,800	11 199,73	473,66	0,00	825,48
P01Z32017PR	N	0,00	A-1	0,00	0,00		F	3,750	135 924,65	6 437,35	0,00	0,00
P03PCY018PR	N	0,00	A-1	0,00	0,00		F	4,350	2 077 897,15	111 610,71	0,00	0,00
P05G84014PR	N	0,00	A-1	0,00	0,00		F	4,850	1 639 319,78	70 576,09	0,00	0,00
P06MKMNG19PR	N	0,00	A-1	0,00	0,00		F	4,820	1 523 095,10	65 166,77	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MILLAS - COMMUNE DE MILLAS - CA - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>11 109 680,07</b>					<b>5 698 870,66</b>	<b>425 432,56</b>	<b>0,00</b>	<b>83 187,87</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

# CONVENTION DE CREDIT DU 09/06/2008

La convention de crédit concerne deux budgets : commune et Régie des Eaux de Millas.

Une partie est gérée comme un emprunt classique (voir état de la dette).

L'autre partie des gérée comme un emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie.

Les services des Finances Publiques nous ont demandé d'imputer budgétairement les tirages effectués\*, à savoir :

- Budget commune 713 817,80
- Régie des Eaux 2 105 454,50

L'impact budgétaire positif est important (réduction des déficits d'investissement).

\*certains tirages avaient déjà été budgétisés

## EMPRUNT COMMUNE

## CONVENTION DE CREDIT

Au 01/01/2016	T4M + 0,10	
4 500 000 €	Ligne Commune	Ligne Régie des Eaux
Capital restant dû		
3 272 727,30 €	2 381 818,20 €	2 345 454,50 €

00 0000 35



L'endettement de la commune est en lien direct avec les investissements réalisés.

De 2008 à 2011, la municipalité de Millas a réalisé d'importantes opérations afin de favoriser une urbanisation rationnelle de la ville.

La dépense réalisée dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble doit être compensée en grande partie, dans un premier temps par l'encaissement des taxes auprès des aménageurs et, au fur et à mesure de l'urbanisation, par les recettes nouvelles d'impôt.

Le PPRI, outre l'amputation d'une partie (23%) du projet, a retardé l'avancement des dossiers d'urbanisme.

Il est important de poursuivre l'urbanisation en débloquant le secteur dels Vivers et la zone AU2 du PLU afin de continuer à amortir les travaux réalisés.

La commune a terminé les travaux engagés, aujourd'hui soldés, et limite ses investissements aux réalisations strictement nécessaires.



# DEVELOPPEMENT DES ZONES D'URBANISATION

## Aménagement de la zone AU1 « Els Vivers » avec la Société Publique Locale d'Aménagement

Superficie : 2,9 hectares

76 logements dont 19 logements sociaux (25%)

Population estimée : 172 habitants (2,3 personnes/ménage)

Recette prévisionnelle : 870 000 €

Démarrage 1<sup>ère</sup> tranche de travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Commercialisation en cours

---

## Aménagement secteur Sud – Zone AU2

Recette prévisionnelle 2 200 000€

Les études préalables d'aménagement sont en cours et  
les 1<sup>ères</sup> esquisses seront prochainement présentées en Conseil Municipal

**ETAT DU PERSONNEL Total des emplois permanents titulaires temps complet et non complet**

**31**

<b>Temps complet</b>	<b>29</b>
<b>Filière administrative</b>	<b>7</b>
Attaché principal	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Rédacteur	0
Adjoint ad. principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière technique</b>	<b>19</b>
Technicien territorial	2
Agent de maîtrise principal	0
Agent de maîtrise	6
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	9
<b>Filière médico-sociale</b>	<b>3</b>
A.T.S.E.M. principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	0
<b>Filière Police Municipale</b>	<b>2</b>
Brigadier chef principal	2
<b>Temps non complet</b>	<b>2</b>
<b>Filière culturelle</b>	<b>1</b>
Assistant territorial enseignement artistique ppal 15/20e	1
<b>Filière technique</b>	<b>1</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1

ETAT DU PERSONNEL (suite)		2
Total des emplois non permanents et non titulaires temps complet et non complet		
Temps complet		1
Filière technique		1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe		1
Temps non complet		
Filière technique		1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe		1



## PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Le fonctionnement

La réduction des concours de l'Etat se confirme.

Nous pouvons escompter au mieux, pour notre commune, que cette réduction soit amortie par la péréquation.

Interrogation quant à la recette fiscale prévisionnelle 2016 qui, compte tenu des modifications relatives à la « suppression » de l'exonération de la taxe d'habitation des personnes âgées à revenu modeste, pourrait être inférieure à celle de l'année 2015.

Il faut donc envisager de continuer à réaliser des économies de fonctionnement et développer les recettes de fonctionnement.



## Les investissements

L'étalement en tranches devra être défini en fonction de l'autofinancement qui pourra être dégagé.

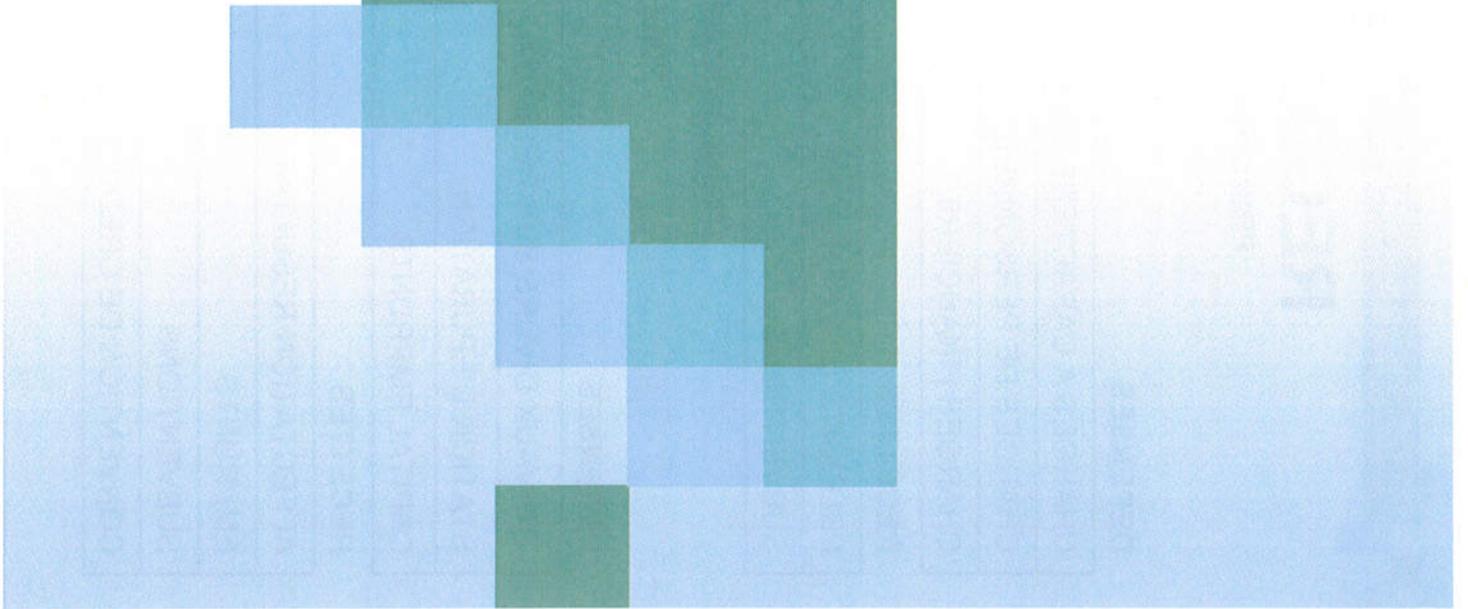
- \* Ecole primaire
  - Poursuite des travaux d'isolation et installation d'un portail
- \* Ecole maternelle
  - Travaux d'isolation et réfection du revêtement des salles
- \* Massif de Força Real
  - Repeuplement et DFCI
  - Poursuite de la réfection des chemins de la garrigue
- \* Aménagement trottoirs
  - Avenue Jean Jaurès
  - Lotissement Les Vergers
- \* Travaux de réseaux humides au cimetière
  - Mise en eau d'une fontaine
  - Réalisation de puits secs
- \* Voûte du porche Rue Jean Jaurès
- \* Agenda d'accessibilité programmée (engagement de la commune sur 6 ans)



# SYNTHESE DU CALENDRIER AD'AP

ANNEE	Montant de mise en accessibilité (€ HT)	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité
2016	10 590 €	Eglise + Ecole maternelle (accès extérieur -fiches 1, 2, 3, 5, 6 du rapport de diagnostic) + Ecole primaire (remplacement portes sur cour)
2017	18 200 €	Ecole maternelle (suite et fin) + Ecole primaire (accès extérieur - fiches 1, 2, 3, 5 du rapport de diagnostic)
2018	28 640 €	Ecole primaire (fiches 4 et 6)
2019	34 450 €	Ecole primaire (fiches 7 et 8)
2020	33 945 €	Ecole primaire (suite et fin) + Mairie + Poste + Centre socioculturel
2021	50 180 €	Stade Municipal et Maison du Parc

# REGIE DES EAUX DE MILLAS



# REGIE DE L'EAU / ASSAINISSEMENT

## PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 300 085 € / Total recettes : 521 292 €

DEPENSES	2011	2012	2013	2014	2015
CHARGES A CARACTERE GENERAL	133 102	139 200	151 958	150 567	147 115
CHARGES DE PERSONNEL	0	0	4 800	6 000	9 000
CHARGES FINANCIERES	29 486	28 039	26 529	24 953	23 309

### RECETTES

PRODUITS DES SERVICES	211 748	188 008	229 256	234 978	408 369
SUBVENTIONS	46 220	46 746	46 522	58 175	59 683

## PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 113 887 € / Total recettes : 1 731 677 €

DEPENSES	2011	2012	2013	2014	2015
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	16 054	29 920	36 637	10 762	24 002
STATION D'EPURATION	297 830	7 113	300	0	0
CAPITAL EMPRUNTS	33 599	35 046	36 556	38 132	39 776

### RECETTES

AFFECTATION RESULTAT	0	136 055	36 794	59 109	47 620
EMPRUNTS	0	0	0	0	0
SUBVENTIONS	413 199	0	0	0	0
CONVENTION DE CREDIT	0	0	0	0	1 563 636

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					755 079,00									
1641 Emprunts en euros (total)					755 079,00									
2760658/13485	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSS	06/12/2009		25/05/2010	350 000,00	F		3,900	3,900	euros	A	P	N	A-1
P05G9A015PR	CREDIT AGRICOLE	20/11/2007		10/06/2008	158 450,00	F		4,850	4,850	euros	A	P	N	A-1
P05JP7010PR	CREDIT AGRICOLE	28/11/2007		10/04/2008	246 629,00	F		4,750	4,750	euros	A	P	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

MILLAS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - CA - 2015

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>755 079,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		492 531,26					39 776,44	23 308,69	0,00	4 555,46
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		492 531,26					39 776,44	23 308,69	0,00	4 555,46
2760658/13465	N	0,00	A-1	227 645,93	9,00	F		3,900	20 788,48	9 688,94	0,00	0,00
P05G9A015PR	N	0,00	A-1	132 428,60	22,00	F		4,850	3 338,81	6 584,72	0,00	0,00
P05JP7010PR	N	0,00	A-1	132 456,73	7,00	F		4,750	15 649,15	7 035,03	0,00	4 555,46
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		492 531,26					39 776,44	23 308,69	0,00	4 555,46

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

# REGIE DE L'EAU / EAU POTABLE

## PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 357 434 € / Total recettes : 395 953 €

DEPENSES	2011	2012	2013	2014	2015
CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 458	130 414	142 516	148 410	137 924
CHARGES DE PERSONNEL	128 941	134 739	135 986	137 469	133 050
CHARGES FINANCIERES	30 152	15 192	10 065	23 130	16 917
<b>RECETTES</b>					
PRODUITS DES SERVICES	347 362	370 411	331 325	350 777	348 648

## PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 100 989 € / Total recettes : 632 086 €

DEPENSES	2011	2012	2013	2014	2015
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	78 946	590 230	289 770	115 732	68 068
CAPITAL EMPRUNTS	1 105	1 158	1 214	10 589	11 093
<b>RECETTES</b>					
AFFECTATION RESULTAT	0	87 983	44 541	12 521	21 588
EMPRUNTS	0	0	300 000	0	0
SUBVENTIONS	123 075	205 425	313 624	0	
CONVENTION DE CREDIT	0	0	0	0	541 818



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		280 927,25					9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		280 927,25					9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
P1GFJ5017PR	N	0,00	A-1	280 927,25	18,00	F	4,750		9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>280 927,25</b>					<b>9 757,61</b>	<b>13 807,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.



# PERSONNEL REGIE

Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement  
du 12 avril 2000 (IDCC 2147)

1 RESPONSABLE TECHNIQUE (groupe VI)

1 SECRETAIRE CHARGE DE CLIENTELE (groupe III)

1 TECHNICIEN (groupe II)

00000043

## ANNEE 2015

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
<b>EAU POTABLE (Distribution de l'eau)</b>				
Abonnement (€/an)	31,00	5,50%	1,71	32,7050
Consommation (€/m <sup>3</sup> )	1,17	5,50%	0,0644	1,2344
<b>ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des eaux usées)</b>				
Abonnement (€/an)	35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m <sup>3</sup> )	0,75	10,00%	0,0750	0,8250
<b>REDEVANCES AGENCE DE L'EAU</b>				
Lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,2900	5,50%	0,0160	0,3060
Préservation des ressources en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,2300	5,50%	0,01265	0,2427
Modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,1550	10,00%	0,0155	0,1705
<b>DIVERS</b>				
Frais d'accès au service	37,91	5,50%	2,09	40,00
Frais de résiliation	0	0	0	0
Frais de résiliation avec dépose de compteur	29,67	20,00%	5,93	35,60

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement  
Coût du M3 - Eau et Assainissement

71,205 € TTC  
2,7785 € TTC



## PLAN D' ACTIONS

Afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable, le comité d'exploitation s'est engagé à réaliser les actions suivantes :

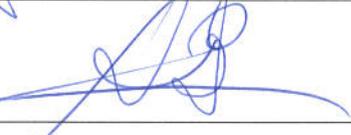
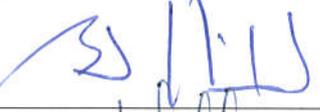
- x Etablir un plan annuel de mise en conformité des systèmes de comptage consistant à déplacer les compteurs situés en domaine privé, en limite de propriété (élimination d'éventuels branchements pirates avant comptage et de fuites non détectables en domaine privé, mais à la charge de la régie),
- x Recenser et équiper les éventuels branchements communaux aujourd'hui non comptabilisés au système de comptage,
- x Poser un compteur général sur le réseau de distribution, après la traversée de la Tet afin de contrôler si le réseau d'eau potable n'est pas fuyard entre les réservoirs et ce nouveau compteur,
- x Installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution afin de mettre en place une télégestion des volumes distribués par zone,
- x Rechercher les fuites par la pose d'oreilles acoustiques sur les secteurs identifiés comme étant fuyards puis localisation fine des fuites par corrélation acoustique,
- x Refaire un diagnostic et un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable.

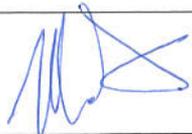
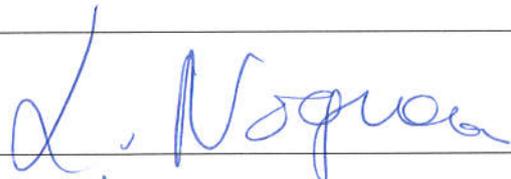
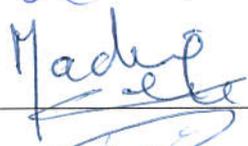
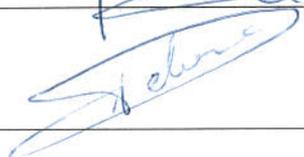
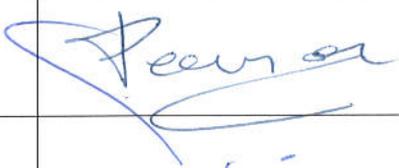
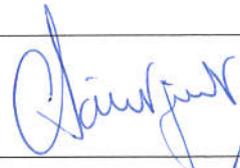
L'étalement de ce plan d'actions en tranches devra être défini en fonction de l'autofinancement qui pourra être dégagé.





## SEANCE DU 30 MARS 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	Procuration à Laurence NOGUERA
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	Procuration à Damienne BEFFARA
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Christiane SAINTJEVINT

## SEANCE DU 30 MARS 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	30/03/2016	Amélioration de l'accessibilité de bâtiments communaux. Demande de subvention D.E.T.R. 2016.	7
2016-02	30/03/2016	Installation d'un revêtement de sol à l'école maternelle. Demandes de subventions.	7
2016-03	30/03/2016	Restauration de la voute du porche de la rue Jean Jaurès. Demandes de subventions.	7
2016-04	30/03/2016	Ecole élémentaire. Contrat d'assistance et de maintenance informatique.	1
2016-05	30/03/2016	Mise en place du procès-verbal électronique.	6
2016-06	30/03/2016	Compte épargne temps.	4
2016-07	30/03/2016	Régie des Eaux. Redevance 2016 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2016-08	30/03/2016	Débat d'orientations budgétaires 2016,	7





DB/JP/SL

05 Avril 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Mercredi 13 Avril 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

## ORDRE DU JOUR

01. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2015.
02. Vote des budgets 2016.
03. Subventions aux associations.
04. Subvention à la Charte Intercommunale du Canton de Millas.
05. Questions diverses.



**DELIBERATION****DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS****SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF****DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE****Séance du 13 Avril 2016 à 20 heures 30**

Nombres de membres en exercice : 27  
 Nombres de membres présents : 23  
 Nombres de suffrages exprimés : 26  
 VOTES : Abstentions : 05 Pour : 21  
 Date de convocation : 5 Avril 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sorti de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
LIBELLE						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	357 434,47	- 395 954,00	444 866,56 100 988,73	632 086,28	444 866,56 458 423,20	1 028 040,28
<b>TOTAUX</b>	357 434,47	395 954,00	545 855,29	632 086,28	903 289,76	1 028 040,28
Résultats de clôture Restes à réaliser		38 519,53		86 230,99		124 750,52
<b>TOTAUX CUMULES</b>	357 434,47	395 954,00	545 855,29	632 086,28	903 289,76	1 028 040,28
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		38 519,53		86 230,99		124 750,52

00000048

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENAIME, Denis BRU,  
Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL,  
Nathalie MOÛRET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES,  
Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSQ à Michel HOET  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL  
Claude PÉRON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



**Le Maire,  
Damienne BEFFARA**

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Transmis à la Préfecture des P.O. le **22 AVR. 2016**  
par **par**

Affiché le **22 AVR. 2016**

**DELIBERATION**

Nombres de membres en exercice : 27

Nombres de membres présents : 23

Nombres de suffrages exprimés : 26

VOTES : Abstentions : 05 Pour : 21

Date de convocation : 5 Avril 2016

**DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT****Séance du 13 Avril 2016 à 20 heures 30****2016-02****DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS****SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damiene BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés						-
Opérations de l'exercice	300 085,80	521 291,87	1 520 144,50 113 887,21	-	1 520 144,50 413 973,01	521 291,87
<b>TOTAUX</b>	300 085,80	521 291,87	1 634 031,71	1 731 677,22	1 934 117,51	2 252 969,09
Résultats de clôture Restes à réaliser		221 206,07		97 645,51	-	318 851,58 -
<b>TOTAUX CUMULES</b>	300 085,80	521 291,87	1 634 031,71	1 731 677,22	1 934 117,51	2 252 969,09
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		221 206,07		97 645,51		318 851,58

00000049

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENAIME, Denis BRU,  
Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL,  
Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES,  
Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSCH à Michel HOET  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL  
Claude PERSON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



**Le Maire,  
Damienne BEFFARA**

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Transmis à la Préfecture des P.O. le **22 AVR. 2016**  
par porteur

Affiché le **22 AVR. 2016**



2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Régis BIENNAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELLISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES,

~~Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES~~

Absent ayant donné procuration :

Gilbert BOSC à Michel HOET

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Claude PERSON à Anna OTON-MADINE

Pour expédition conforme,



**Le Maire,  
Damienne BEFFARA**

Transmis à la Préfecture des P.O. le **22 AVR. 2016**  
par porteur

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Affiché le **22 AVR. 2016**

2016-04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## ----- CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSC à Michel HOET,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**  
-----

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

-----

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que** les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE**, avec 22 voix pour, 5 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 AVR. 2016 par pli n° 0105 par porteur  
Affiché le 22 AVR. 2016  
Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSC à Michel HOET,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**  
 -----

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

-----

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que** les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE**, avec 22 voix pour, 5 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par pli n° **2016** par porteur

Affiché le  
Notifié le **22 AVR. 2016**

2016-06

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSCH à Michel HOET,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.**  
 -----

Le Conseil Municipal,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que** les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par pli n° **014002** par porteur

Affiché le **22 AVR. 2016**  
Notifié le

**014002**  
**04 4 2016**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 632 086.28 euros  
Reste à réaliser..... 0.00 euros

**Total produits ..... 632 086.28 euros**

Dépenses réalisées y compris déficits reportés..... 545 855.29 euros  
Reste à réaliser..... 0.00 euros

**Total des charges ..... 545 855.29 euros**

**Excédent ..... 86 230.99 euros**

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement,  
au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de  
Millas portant avis favorable,

**CONSIDERANT** que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont  
conformes et identiques,

**ADOPTE**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le  
receveur municipal,

**DECIDE** de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à  
réaliser des programmes de la section d'investissement,

### Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté ..... 8 519.53 euros

### Chapitre 001

Excédent de recettes d'investissement reportées..... 86 230.99 euros

Excédent de restes à réaliser reportés ..... 0.00 euros

Excédent capitalisé (1068) ..... 30 000.00 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA

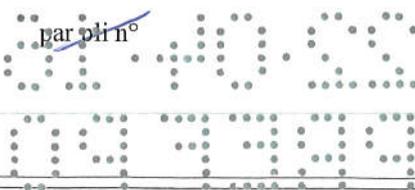
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par pli n° **04 40 02** par porteur

Affiché le **22 AVR. 2016**  
Notifié le





## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 1 731 677.22 euros  
Reste à réaliser..... 0.00 euros  
**Total produits ..... 1 731 677.22 euros**

Dépenses réalisées y compris déficits reportés..... 1 634 031.71 euros  
Reste à réaliser..... 0.00 euros  
**Total des charges ..... 1 634 031.71 euros**

**Résultat .....+ 97 645.51 euros**

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

**CONSIDERANT** que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

**ADOPTE**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le receveur municipal,

**DECIDE** de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

### Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté ..... 41 206.07 euros

### Chapitre 001

Excédent de recettes d'investissement reportées..... 97 645.51 euros  
Déficit de restes à réaliser d'investissement reportés ..... 0.00 euros  
Excédent capitalisé (1068) ..... 180 000.00 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

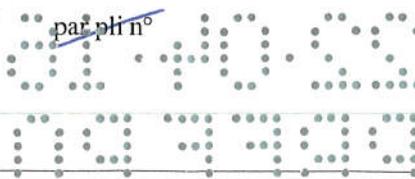
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 AVR. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 22 AVR. 2016  
Notifié le



2016-09

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSCH à Michel HOET,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES  
AFFECTATION DES RESULTATS 2015.**  
-----

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2015 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes y compris excédent 2014 reporté..... 3 628 526.60 euros

Dépenses ..... 3 251 462.96 euros

**Excédent de clôture.....377 063.64 euros**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté..... 9 370 425.45 euros  
Reste à réaliser..... 0.00 euros

Total produits..... 9 370 425.45 euros

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté..... 9 271 651.26 euros  
Reste à réaliser..... 71 015.01 euros

Total des charges..... 9 342 666.27 euros

Résultat ..... + 27 759.18 euros

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que, pour l'exercice 2015, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

**ADOPTE**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, la balance des comptes 2015 certifiée exacte par le receveur municipal,

**DECIDE** de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2016 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

### Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 123 000.00 euros

### Chapitre 001

Excédent investissement reporté ..... 98 774.19 euros

Déficit de restes à réaliser reporté... 71 015.01 euros

**Excédent capitalisé (1068)**..... 254 063.64 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 AVR. 2016 par pli n° 04 4304 par porteur

Affiché le 22 AVR. 2016  
Notifié le

2016-10

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSC à Michel HOET,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.**  
-----

La Maire présente les budgets primitifs de l'année 2016 qui comprennent le budget principal de la commune, les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement,

VU la délibération, en date du 13 Avril 2016, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Le Conseil Municipal, OUI le Maire, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, avec 21 voix pour, 6 abstentions, les budgets primitifs de l'année 2016 selon les équilibres financiers des balances comptables annexés à la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



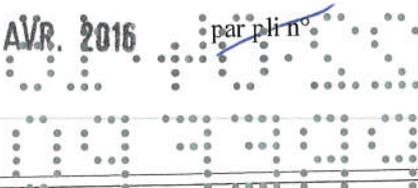
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par pli n°

par porteur

Affiché le **22 AVR. 2016**  
Notifié le





01-022  
04 7374

2016-11

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSC à Michel HOET,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----

**TAUX D'IMPOSITION.**

-----

Le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2016 les taux d'imposition communaux de la manière suivante :

- 14,43 % pour la taxe d'habitation,
- 21,61 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 51.88 % pour la taxe sur le foncier non bâti,



**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



*Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte*

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par pli n° **0002** par porteur

Affiché le **22 AVR. 2016**  
Notifié le **04 AVR. 2016**

2016-12

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **Mercredi 13 Avril 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 05 Avril 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Gilbert BOSC à Michel HOET,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Claude PERSON à Anna OTON-MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

Michel HOET, Président du Football Club de la Têt, a quitté la salle lors des débats.

-----  
**SUBVENTION 2016 AU FOOTBALL CLUB DE LA TET.**  
-----

La Maire indique que le Président du Football Club de la Têt sollicite une avance de subvention sur l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, à titre d'avance sur l'année 2016, une subvention de 2 000 €,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016,



**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 AVR. 2016 par pff n° [signature] par porteur  
Affiché le 22 AVR. 2016  
Notifié le [signature]



**DECIDE** d'allouer, à titre du premier trimestre 2016, une subvention de 4 093.74 €,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA

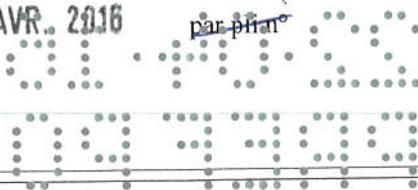


Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 AVR. 2016** par **phat** par porteur

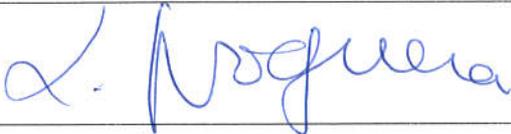
Affiché le **22 AVR. 2016**  
Notifié le





## SEANCE DU 13 AVRIL 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	Procuration à Michel HOET
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	Procuration à Anna OTON-MADINE
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Christiane SAINTJEVINT

**SEANCE DU 13 AVRIL 2016**

<b>N° ordre</b>	<b>Séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomen- clature</b>
2016-01	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2016-02	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2016-03	13/04/2016	Approbation du Compte administratif de la Commune	7
2016-04	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2016-05	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2016-06	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2016-07	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public de distribution d'eau potable	7
2016-08	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public d'assainissement	7
2016-09	13/04/2016	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2015.	7
2016-10	13/04/2016	Equilibre financier des budgets primitifs 2016.	7

2016-11	13/04/2016	Taux d'imposition.	7
2016-12	13/04/2016	Subvention 2016 au Football Club de la Têt.	7
2016-13	13/04/2016	Subvention 2016 à la Charte Intercommunale du Canton de Millas.	7



Le 11 AVR. 2016

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DEL'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant délégation, pour toute la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute condition,

VU la lettre du 07 Avril 2016 du Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Montpellier, qui lui communique la requête de Mohamed TAHOR, enregistrée le 06 Avril 2016 sous le numéro 1601746-1 correspondant à l'annulation de l'arrêté DP 066 108 15 C0009 en date du 16 Mars 2015 par lequel le Maire de la Commune de Millas ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par M. KADRI,

VU la lettre du 07 Avril 2016 du Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Montpellier, qui lui communique le référé suspension de Mohamed TAHOR, enregistrée le 06 Avril 2016 sous le numéro 1601748-1 correspondant à l'annulation de l'arrêté DP 066 108 15 C0009 en date du 16 Mars 2015 par lequel le Maire de la Commune de Millas ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par M. KADRI,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** Maître Frédéric BONNET (11, rue Rempart Villeneuve à Perpignan) est désigné pour représenter la Commune relativement à la requête susdite.

**Article 2** Le règlement des frais engagés par Maitre Bonnet sera effectué sur présentation d'une note d'honoraires.



**Article 3** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 4** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent act.

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

par pli n°

par porteur

Affiché le 11 MAI 2016

Notifié le



Le 13 AVR. 2016

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2016, la Commune loue à Mme Cindy GOBERT le logement communal situé au 24, rue Gambetta à Millas.

**Article 2** Ce logement, de type F4, est cadastré AR 219. Le montant mensuel du loyer est fixé à 500 €. Ce dernier sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1<sup>er</sup> Mai, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

**Article 3** La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Une avance sur charge de 10 € mensuelle sera rajoutée au loyer.

**Article 4** La location décrite sous l'article 1<sup>er</sup> est consentie pour une durée de six ans.

**Article 5** Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

**Article 6** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 7** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
13 AVR. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 13 AVR. 2016 par pli n°

par porteur  
Affiché le 13 AVR. 2016  
Notifié le



Le 13 AVR. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Sont loués, à l'association "Vivre et Sourire", trois bureaux situés au rez de chaussée de la Mairie de Millas ainsi qu'une salle d'attente.

**Article 2** - Le prix de la location est fixé à 5 000 € par an, pour l'année civile 2016.

**Article 3** - Un contrat de location sera signé pour 2016 dont une copie est annexée à la présente décision.

**Article 4** - Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 6** - La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

R  
E  
L  
I  
U  
R  
E

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

13 AVR. 2016

COURRIER



Le Maire,  
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **13 AVR. 2016** par pli n°

Affiché le **13 AVR. 2016** par porteur  
Notifié le



0000067

Ville de Millas

Le 22 AVR. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise Paysages Synthèse pour un montant de 2 585 € HT. (fourniture et pose d'un jeu à ressort 4 places et d'un sol souple coulé).

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le

11 MAI 2016



Le 22 AVR. 2016

## Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de procéder, sans limitation de somme, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissement prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les dispositions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** La Ville contracte, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, un emprunt qui a les caractéristiques suivantes :

- \* montant : ..... 1 400 000 €
- \* durée totale de remboursement..... 24 mois
- \* Taux d'intérêt annuel fixe..... 2,0500 %
- \* Durée du différé d'amortissement..... 21 mois
- \* Date de mise à disposition des fonds..... avant le 22 Avril 2019
- \* Frais fiscaux et frais de dossier ..... Néant
- \* Périodicité de remboursement ..... Trimestrielle
- \* Nombre d'échéances ..... Huit
- \* Jour d'échéance retenu ..... le 10
- \* Intérêts payables à terme échu



**Article 2** Le montant des échéances seront les suivantes :

- \* 7 échéances de 7 175.00 € correspondant aux intérêts,
- \* 1 échéance de 1 407 175.00 € correspondant au capital et intérêts,

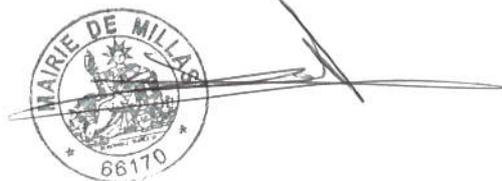
**Article 3** Le Maire signera le contrat de prêt et procédera aux opérations prévues dans le contrat.

**Article 4** Une copie du contrat de prêt est annexée à la présente décision.

**Article 5** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 6** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 AVR. 2016 par pli n°

par porteur

Affiché le 22 AVR. 2016  
Notifié le



DB/JP/SL

18 Mai 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Vendredi 27 Mai 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 30 Mars 2016 et 13 Avril 2016.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. SY.DE.EL 66. Avenant.
02. Office 66. Mise à disposition de places de stationnement.
03. Enquête publique. Régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation pour l'EARL «Les Vergers d'Ille Roussillon ».
04. Personnel territorial. Complément de rémunération.
05. Régie des Eaux. Complément de rémunération.
06. Budget principal de la Commune. Décision modificative.
  
07. Conseil Départemental. Mise à disposition d'un défibrillateur.
08. Désignation d'un correspondant défense.



2016-01

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSANU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU, Eve PELOUS,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SY.DE.EL 66. AVENANT.**  
-----

Le Maire,

Rappelle que par délibération du 16 Décembre 2014, la Commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le Sy.De.El.66 est coordonnateur,

Fait part d'un courrier de ce dernier qui souhaite que l'Assemblée délibérante, suite à l'observation d'une commune-membre et aux modifications apportées, adopte l'avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité,

Présente le projet d'avenant à adopter,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité,

**DIT** qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUIN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **09 JUIN 2016** par ~~pli n°~~ par porteur

Affiché le **13 JUIN 2016**  
Notifié le

2016-02

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 18****Votants : 26**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES ORIENTALES  
(OFFICE 66). REHABILITATION DU 27, RUE ROUGET DE LISLE.  
MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT.**  
-----

Le Maire,

Informe que l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, dénommé communément "Office 66" a déposé un permis de construire (PC 066.108.15.C0012) concernant la réhabilitation de l'immeuble cadastré AR 253, situé 27, rue Rouget de Lisle, permettant la création de 13 logements,

Précise que le règlement d'urbanisme impose la création de places de stationnement,

Fait part de la demande de l'O.P.H. qui sollicite la mise à disposition de 13 places de parking matérialisées,

Propose au Conseil Municipal de mettre à disposition les dites places au niveau du parking de la place du Bibés (6) et au niveau du parking des Arènes (7),

Présente le projet de convention de concession,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** la vocation sociale des logements locatifs créés, la présente concession est consentie à titre gratuit,

**PRECISE** que la mise à disposition des dits emplacements est consentie pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, une fois, pour une même période de cinq ans.

**APPROUVE** le projet susdit de concession,

**DIT** qu'un projet de ladite concession sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUN 2016

La Maire,  
Damienne BEFFARA

COURRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 9 JUN 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 JUN 2016

Notifié le

2016-03

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 18****Votants : 26**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ENQUETE PUBLIQUE. REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'OUVRAGES  
D'IRRIGATION POUR L'EARL « LES VERGERS D'ILLE ROUSSILLON ».**  
-----

Le Maire,

Informe que par arrêté préfectoral du 3 Mars 2016, la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête préalable à l'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement (eaux et milieux aquatiques) en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 Juin 2014 pour la régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation sur les communes de Thuir, St Feliu d'Avall, St Feliu d'Amont, Camélas et Millas,

Précise que cette enquête s'est déroulée du 4 Avril 2016 au 9 Mai 2016,

Sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUIN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 9 JUIN 2016

par pl<sup>n</sup> n°

par porteur

Affiché le 13 JUIN 2016

Notifié le

2016-04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX. COMPLEMENT DE REMUNERATION.**  
-----

La Maire rappelle la délibération, du 11 Juin 1996, du Conseil Municipal portant budgétisation du complément de rémunération du personnel communal,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE**, au titre de l'année 2016, l'attribution du complément annuel de rémunération, conformément à l'état annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement du complément annuel de rémunération seront prévues au budget de l'exercice 2016 sur les crédits du personnel,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUIN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 9 JUIN 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 13 JUIN 2016  
Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----

**REGIE DES EAUX. COMPLEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE.**

-----

La Maire,

Rappelle la délibération du 13 Avril 2007 du Conseil Municipal approuvant la convention collective applicable à la Régie des Eaux de Millas,

Présente le projet d'accord d'entreprises relatif au complément annuel de rémunération applicable, en 2016, aux agents de la Régie des Eaux en contrat à durée indéterminée,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas du 17 Mai 2016,

**APPROUVE** le projet d'accord d'entreprise susdit,

**DIT** que le dit projet est annexé à la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires aux paiements du complément annuel de rémunération sont prévus au budget de l'exercice 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUIN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 9 JUIN 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 JUIN 2016  
Notifié le

2016-06

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 18****Votants : 26**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL.,

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAN,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.  
DECISION MODIFICATIVE N° 01.**  
-----

La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal relative à l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 01, du budget principal, relative à l'exercice 2016, comme annexée à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUIN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 9 JUIN 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 13 JUIN 2016  
Notifié le

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

du 27 Mai 2016

.....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
65548 - 01	Autres contributions	1 954,68	
6811 - 01	Dotations aux amortissements	132 927,66	
002-01	Excedent de fonctionnement		1 954,68
773-01	Mandats annulés sur exercices antérieurs		132 927,66
<b>Totaux</b>		<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>
<b>BP</b>		<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>3 536 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
O11	710 000,00			710 000,00
O12	1 370 000,00			1 370 000,00
65	385 000,00	1 954,68	1 954,68	386 954,68
66	394 000,00			394 000,00
67	2 000,00			2 000,00
O42	140 700,00	132 927,66	132 927,66	273 627,66
O22	300,00			300,00
O23	400 000,00			400 000,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
OO2				
<b>Recettes</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
70	124 000,00			124 000,00
73	1 948 000,00			1 948 000,00
74	1 092 000,00			1 092 000,00
75	95 000,00			95 000,00
76				-
77	10 000,00			
O13	10 000,00			10 000,00
O42		132 927,66	132 927,66	132 927,66
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 279 000,00</b>	<b>132 927,66</b>	<b>132 927,66</b>	<b>3 411 927,66</b>
OO2	123 000,00	1 954,68	1 954,68	124 954,68



## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DETAIL PAR ARTICLE

## INSCRIPTIONS NOUVELLES

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
20422 - 710	Subventions d'équipements versées aux Personnes de droit privé	2 618,68	
2313 - 8220	Constructions	-5 000,00	
<b>Opération 057</b> 2315 - 8220	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	
1068 - 01	Excedents de fonctionnement capitalisé		2 618,68
<b>Totaux</b>		<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>
<b>BP</b>		<b>2 938 388,64</b>	<b>2 938 388,64</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>2 941 007,32</b>	<b>2 941 007,32</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
13				-
16	1 927 000,00			1 927 000,00
20	17 000,00			17 000,00
204	10 000,00	2 618,68	2 618,68	12 618,68
21	190 410,20			190 410,20
23	189 127,63			189 127,63
26				-
O40	132 927,66			132 927,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
OO1				-
<b>Recettes</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
O21	400 000,00			400 000,00
10	294 063,64	2 618,68	2 618,68	296 682,32
13	-			-
16	1 400 000,00			1 400 000,00
19				-
27	-			-
O24	-			-
O40	273 627,66			273 627,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 839 614,45</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 842 233,13</b>
OO1	98 774,19			98 774,19



2016-07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL.  
MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR.**  
-----

Le Maire rappelle que par délibération du 28 Avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer, avec le Conseil Général, une convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque,

Précise qu'un avenant a porté le terme de la convention au 31 Décembre 2015,

Présente le projet d'avenant à adopter pour une durée de un an reconductible deux fois par tacite reconduction,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant à la convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque pour une durée de un an reconductible deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 Décembre 2017,

**DIT** qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **9 JUIN 2016**

par pli n°

par porteur

Affiché le **13 JUIN 2016**  
Notifié le

2016-08

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Vendredi 27 Mai 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 18 Mai 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON-MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,.

**Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé** : Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**  
-----

La Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense,

Précise que le Conseiller, ainsi désigné, sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région, notamment à l'occasion de l'organisation d'exercices et de certaines manifestations.

Propose de désigner Ginette MORAL,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition susdite du Maire,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
10 JUN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 9 JUN 2016

par pli n°

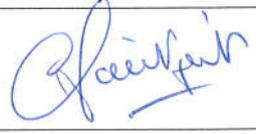
par porteur

Affiché le 13 JUN 2016  
Notifié le



## SEANCE DU 27 MAI 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	Procuration à Laurence NOGUERA
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	BB.
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	Procuration à Ginette MORAL
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Excusé
CARLE Hervé	Procuration à Michel HOET 
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Christine SAINTJEVINT
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	Procuration à Jacques GARSAU
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	Procuration à Gilbert BOSC
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Anna OTON-MADINE

## SEANCE DU 27 MAI 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	27/05/2016	SYDEEL 66. Avenant.	5
2016-02	27/05/2016	Office Public de l'habitat des Pyrénées Orientales (office 66). Réhabilitation du 27, rue Rouget de Lisle. Mise à disposition de places de stationnement.	3
2016-03	27/05/2016	Enquête publique. Régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation pour l'EARL "Les vergers d'Ille Roussillon".	2
2016-04	27/05/2016	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	7
2016-05	27/05/2016	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	7
2016-06	27/05/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 01.	7
2016-07	27/05/2016	Conseil Départemental. Mise à disposition d'un défibrillateur.	5
2016-08	27/05/2016	Désignation d'un correspondant défense.	6





DB/JP/SL

21 Juin 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Poste»

«Adresse1»

«CodePostal» «Ville»

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 29 Juin 2016, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2016.

01. Schéma départemental de coopération intercommunale.
  - A. Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Millas
  - B. Fusion du Syndicat de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou
02. Fonctionnaires territoriaux. Tableau des effectifs.
03. Emploi saisonnier.
04. Intégration dans le domaine public communal.
05. Acquisition de parcelles.
06. Subventions aux associations.



2016-01

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.  
DISSOLUTION DU SYNDICAL INTERCOMMUNAL  
A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DE MILLAS.**

-----

La Maire,

Informe que lors de sa séance du 5 Février 2016, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont adopté le projet de schéma de coopération intercommunale des Pyrénées Orientales,

Fait part d'un courrier préfectoral en date du 29 Avril 2016 qui l'informe de la mise en place de la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Millas (S.I.V.M.),



Rappelle que conformément à l'article 40 de la loi N.O.T.R.e., les Conseils Municipaux des communes membres doivent donner leur avis,

Précise qu'aucun emploi n'est pourvu au sein du S.I.V.M. du Canton de Millas,

Fait part qu'une nouvelle délibération sera nécessaire pour fixer les conditions de répartition de l'actif et du passif du syndicat,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'adoption par les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du projet de schéma de coopération intercommunale des Pyrénées Orientales,

**CONSIDERANT** que le S.I.V.M. du Canton de Millas n'a plus aucune activité et que par conséquent il n'a plus lieu d'exister,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Millas

**PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera nécessaire pour fixer les conditions de répartition de l'actif et du passif du syndicat,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 5 JUIL. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 5 JUIL. 2016

Notifié le

2016-02

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,  
Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.  
FUSION DU SYNDICAT DE LA COUMELADE SAINT JULIA  
ET DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BASSE ET DE LA  
RIVIERE DE CASTELNOU**

-----

La Maire,

Informe que lors de sa séance du 5 Février 2016, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont adopté le projet de schéma de coopération intercommunale des Pyrénées Orientales,

Fait part :

- ✘ d'un courrier préfectoral, en date du 29 Avril 2016, l'informant de la mise en œuvre du projet de périmètre de fusion des syndicats de la Coumelade, Saint Julia et du Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnuou



✕ de l'arrêté préfectoral, en date du 29 Avril 2016, fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte issu de la fusion des deux syndicats intercommunaux ainsi que la liste des communes intéressées,

Rappelle que conformément à l'article 40 III de la loi N.O.T.R.e., les Conseils Municipaux des communes membres doivent donner leur avis sur cette fusion,

Fait part qu'une nouvelle délibération interviendra ultérieurement qui fixera le siège social, le nombre de représentants par commune-membres ainsi que la dénomination de ce nouveau Syndicat,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** l'arrêté préfectoral, en date du 29 Avril 2016, fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte issu de la fusion des deux syndicats intercommunaux ainsi que la liste des communes intéressées,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la fusion des syndicats de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou ,

**APPROUVE** le nouveau périmètre ainsi défini,

**PRECISE** qu'une nouvelle délibération interviendra ultérieurement qui fixera le siège social, le nombre de représentants par commune-membres ainsi que la dénomination de ce nouveau Syndicat,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,  
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 JUIL. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 5 JUIL. 2016  
Notifié le

2016-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mérim BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.  
CREATION DE POSTE.**  
-----

La Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>er</sup> classe, à temps complet,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>er</sup> classe, à temps complet,



**DIT** que les sommes nécessaires à la rémunération dudit emploi seront prévues aux budgets de l'exercice 2016 et suivant, sur des crédits de personnel,

**FIXE** le nouveau tableau des effectifs,

**DIT** qu'est joint, en annexe de la présente délibération, le tableau des effectifs ainsi modifié,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **5 JUL. 2016**

par pli n°

par porteur

Affiché le **5 JUL 2016**  
Notifié le

2016-04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSOU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----

**CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER.**

-----

La Maire,

Fait part, pour l'été 2016, du besoin d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, pour assurer une permanence d'accueil et d'information touristique,

Précise que cet emploi sera occupé à temps complet, du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 31 Août 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DECIDE** de créer, pour l'été 2016, un emploi saisonnier,

**DIT** que le dit emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut de traitement du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant à adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

**DIT** que les sommes nécessaires à la rémunération du dit emploi saisonnier sont prévues au budget de l'exercice 2016, sur des crédits de personnel,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,  
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. 1e : 5 JUL. 2016 par pli n° par porteur  
Affiché le - 5 JUL. 2016  
Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ACQUISITION ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL DE L'IMPASSE DES PALMIERS.**  
-----

La Maire,

Fait part du courrier des copropriétaires des parcelles BC 6 et BC 191, d'une superficie totale de 441 m<sup>2</sup>, qui demandent l'intégration dans le domaine public de leurs parcelles,

Précise que ces dernières correspondent aux V.R.D. de l'impasse des Palmiers,

Précise que les fonctions de desserte et de circulation de la voie n'étant pas remises en cause, l'enquête publique préalable n'est pas nécessaire,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que les acquisitions par les Communes, de biens immobiliers, dont la valeur vénale et inférieure à 75 000 €, sont dispensées de l'avis du Trésorier Payeur Général,

**CONSIDERANT** que l'enquête publique n'est pas nécessaire,

**DECIDE** l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles BC 6 et BC 191, d'une superficie totale de 441 m2 correspondant à la voirie et aux réseaux souterrains divers de l'impasse des Palmiers,

**DIT** que les parcelles, ainsi acquises, seront intégrées dans le domaine public communal,

**DESIGNE** S.C.P. notariale Saez-Lefebvre-Bonnafous, sise à Millas, pour rédiger tout acte authentique relatif à la dite acquisition,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture-P.O. le **5 JUIL. 2016**

par pli n°

par porteur

Affiché le **5 JUIL. 2016**  
Notifié le

2016-06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents** : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 174  
AU LIEU DIT « TORNAIL DE DELLA »**  
-----

La Maire,

Fait part de la proposition de vente de Mr Guy MARIE et Mme Marie-France PETIT, résidant à Millas, co-proprétaires de la parcelle cadastrée AN 174 au lieu dit « Tornail de Della » d'une superficie de 1 031 m<sup>2</sup>.

Précise que le prix de vente proposé est fixé à un euro,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AN 174 au lieu dit « Tornail de Della » d'une superficie de 1 031 m2,

**FIXE** le prix d'acquisition à un euro,

**PRECISE** que l'acte authentique relatif à la dite vente sera rédigé par la S.C.P. notariale Saez-Lefebvre-Bonnafous, sis à Millas,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,  
Damienne BEEFARA

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture, P.O. le - 5 JUIL. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le - 5 JUIL. 2016  
Notifié le

2016-07

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 29 Juin 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 21 Juin 2016

**Présents :** Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés :** Henri ADROGUER, Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Ginette MORAL,

Jacques GARSANU à Bernard DOUFFIAGUES,

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,

Joseph VENDRELL à Alain PELISSIER,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**  
-----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux

Comité d'Animations Culturelles	35 000 €
Vélo Millas	1 000 €
Club loisirs 3 <sup>ème</sup> âge	660 €
Club de boxe française	600 €
La Millassoise	800 €
Moto Club Catalan	500€
Coopérative scolaire de l'école élémentaire	3 000
Coopérative scolaire de l'école maternelle	1 400

**PRECISE** que les subventions versées aux Coopératives scolaires seront versées par moitié en Juin et Décembre 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutif du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

5 JUL. 2016

par pli n°

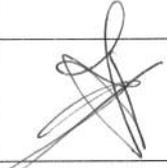
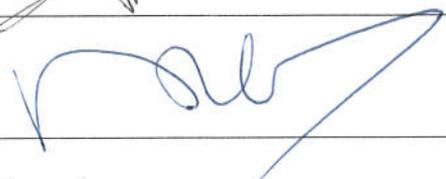
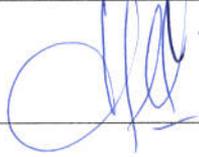
par porteur

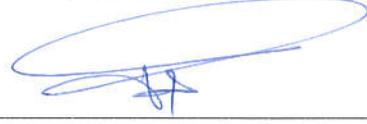
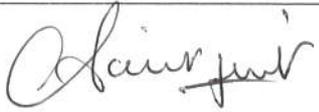
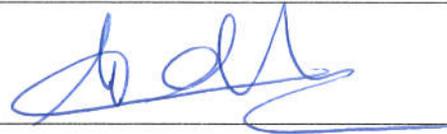
Affiché le  
Notifié le

5 JUL. 2016



## SEANCE DU 29 JUIN 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	Excusé
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	Procuration à Ginette MORAL 
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Excusé
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES 
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	Procuration à Alain PELISSIER
VERGNETTES Nathalie	

## SEANCE DU 29 JUIN 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Dissolution du Syndicat Intercommunal à vocaton multiple du canton de Millas	5
2016-02	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Fusion du syndicat de la Coumelade Sant Julia et du syndicat mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnou	5
2016-03	29/06/2016	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2016-04	29/06/2016	Création d'un emploi saisonnier.	4
2016-05	29/06/2016	Acquisition et intégration dans le domaine public communal de l'impasse des palmiers.	3
2016-06	29/06/2016	Acquisiton de la parcelle AN 174 au lieu dit "Tornail de Della".	3
2016-07	29/06/2016	Subventoins aux associations.	7





Le 30 JUIN 2016

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de procéder, sans limitation de somme, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les dispositions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU la délibération du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville de Millas en date du 23 Juin 2016,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** La Ville, Régie des Eaux de Millas, contracte, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, un emprunt qui a les caractéristiques suivantes :

- \* Montant : ..... 100 000 €
- \* Durée totale de remboursement..... 24 mois
- \* Périodicité de remboursement..... Trimestrielle
- \* Taux d'intérêt fixe annuel..... 1.80 %
- \* Frais de dossier..... Néant
- \* Différé d'amortissement..... 21 mois

**Article 2** Précise que ce prêt sera affecté au service public de distribution d'eau potable.

**Article 3** Le Maire signera le contrat de prêt et procédera aux opérations prévues dans le contrat.

**Article 4** Une copie du contrat de prêt est annexée à la présente décision.

**Article 5** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 6** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire,  
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
30 JUN 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 30 JUN 2016 par pli n°

par porteur

Affiché le  
Notifié le 30 JUN 2016



DB/JP/SL

20 Juillet 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse1»  
«CodePostal» «Ville»

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Mercredi 27 Juillet 2016, à 19 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2016.  
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Fusion du Syndicat de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou.
02. Acquisition d'équipements numériques pour les écoles.
03. Recours citoyen pour Occitanie-Pays Catalan.
04. Intégration dans le domaine public communal.
05. Vente de parcelle.
06. Mise à disposition.
07. Subventions aux associations.
08. Questions diverses



2016-01

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration** :

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----

**FUSION DU SYNDICAT DE LA COUMELADE SANT JULIA ET DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BASSE  
ET DE LA RIVIERE DE CASTELNOU  
ET  
CONSTITUTION DU SYNDICAT MIXTE  
BASSE-CASTELNOU-COUMELADE**

-----

La Maire,

Rappelle que par délibération du 29 Juin 2016, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la fusion des deux syndicats et a approuvé le nouveau périmètre ainsi défini,

Présente le projet de statuts,

Expose que la nouvelle dénomination du syndicat mixte est « Syndicat mixte Basse-Castelnou-Coumelade »,

Précise que le projet de statuts répartis également, dans son article « Administration, fonctionnement » fixe le nombre de délégué par commune-adhérente, soit 2 pour Millas

Demande à l'Assemblée de procéder à l'élection de deux délégués titulaires,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le projet de statut du nouveau syndicat mixte nouvellement dénommé « Syndicat mixte Basse-Castelnou-Coumelade », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

**PROCEDE** à l'élection des deux délégués,

Les dépouillements des votes ont donné les résultats suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....23  
A déduire bulletins blancs .....0  
A obtenu Alain PELISSIER .....23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....23  
A déduire bulletins blancs .....0  
Ginette MORAL .....23

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....15  
A déduire bulletins blancs .....0  
Bernard DOUFFIAGUES .....15

Alain PELISSIER et Ginette MORAL sont **NOMMES** délégués au syndicat mixte nouvellement dénommé « Syndicat mixte Basse-Castelnou-Coumelade »,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
02 AOUT 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



La Maire,  
Damienne BEFFARA

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le  
Notifié le - 2 AOUT 2016

2016-02

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LES ECOLES**  
-----

La Maire,

Informe que le déploiement des usages du numérique dans les écoles permet aux élèves d'accéder à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et d'évoluer dans une société devenue numérique en développant chez chacun d'entre eux, les compétences en informatique aujourd'hui indispensables,

Informe que la candidature de la Commune pour le financement de deux classes mobiles a été retenue au titre de l'appel à projet 2016,

Précise que l'Académie de Montpellier a accordé une aide financière de 8 000 € pour une dépense subventionnable de 16 000 € (le coût d'une classe mobile étant estimé à 8 000 € H.T.),

Propose, afin d'obtenir les meilleures prestations au meilleur coût, de se regrouper avec les autres communes intéressées relevant du secteur académique du collège Christian Bourquin à Millas,

Présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que le déploiement des usages du numérique dans les écoles permet aux élèves d'accéder à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes,

**APPROUVE** le projet susdit de convention constitutive du groupement de commandes,

**DIT** que le dit projet sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 AOUT 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 2 AOUT 2016  
Notifié le

2016-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le 27 Juillet 2016, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE DANS LES ECOLES.**  
-----

La Maire,

Informe que le déploiement des usages du numérique dans les écoles permet aux élèves d'accéder à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et d'évoluer dans une société devenue numérique en développant chez chacun d'entre eux, les compétences en informatique aujourd'hui indispensables,

Informe que la candidature de la Commune pour le financement de deux classes mobiles a été retenue au titre de l'appel à projet 2016,

Précise que l'Académie de Montpellier a accordé une aide financière de 8 000 € pour une dépense subventionnable de 16 000 € (le coût d'une classe mobile étant estimé à 8 000 € H.T.),

Présente le projet de convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier,

Le Conseil Municipal,

OUÏ la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet,

**APPROUVE** le projet susdit de convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier,

**DIT** que le dit projet sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
02 AOUT 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le  
Notifié le - 2 AOUT 2016

2016-04

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 22****Votants : 24**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**RECOURS CITOYEN POUR OCCITANIE-PAYS CATALAN**  
-----

La Maire,

Présente le courrier émanant du collectif « Recours citoyen pour Occitanie-Pays Catalan » qui présente un recours devant le Conseil d'Etat et sollicite le soutien de la Commune,

Rappelle que réuni en session plénière le 24 Juin 2016, le Conseil Régional a fait le choix de proposer au Gouvernement que la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées soit dénommée définitivement "Région Occitanie",

Informe que cette décision suscite de vives réactions de la part des habitants des Pyrénées Orientales relayées en particulier par un collectif citoyen qui dénonce « une proposition qui élimine toute référence au Pays Catalan, est discriminatoire et constitue une rupture de la continuité républicaine par rapport au nom antérieur et à la reconnaissance par l'État des deux cultures régionales, la catalane et l'occitane »,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PARTAGEANT** ce constat et souhaitant, comme ce collectif citoyen, la reconnaissance juste et lisible dans le nom de la nouvelle région de l'appellation Pays Catalan à côté de l'appellation « Occitanie »,

**SOUTIENT** le recours citoyen pour Occitanie-Pays Catalan présenté devant le Conseil d'Etat de la République Française,

**PROPOSE** que la Région soit nommée Occitanie-Pays Catalan, et que, pour la communication, en particulier en faveur de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, une référence permanente soit faite aux Pyrénées et à la Méditerranée,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
02 AOUT 2016  
COURRIER

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le  
Notifié le

2016-05

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 22****Votants : 24**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
D'UNE PARTIE DE LA RUE DES COQUELICOTS  
ET DE L'IMPASSE DES GENETS.**  
-----

La Maire,

Rappelle la réalisation du lotissement « Le Clos du Falconé » par la S.A.R.L. « Le Terrain »,

Fait part de l'accord de Maître Pernaud-Orliac, mandataire judiciaire de la S.A.R.L. « Le Terrain », pour céder, à l'euro symbolique, les parcelles BC 177 correspondant à la voirie, ainsi qu'aux réseaux souterrains divers de la rue des Coquelicots et la BC 156 correspondant à la voirie, ainsi qu'aux réseaux souterrains divers de l'impasse des Genêts,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que les acquisitions par les Communes, de biens immobiliers, dont la valeur vénale et inférieure à 75 000 €, sont dispensées de l'avis du Trésorier Payeur Général,

**CONSIDERANT** que l'enquête publique n'est pas nécessaire,

**VU** l'accord par Ordonnance rendue par Monsieur le Juge Commissaire en date du 20 Juin 2016 dans la procédure « Le terrain » (S.A.R.L.),

**AUTORISE** l'acquisition des V.R.D. constituées par les parcelles  
BC 156 correspondant aux V.R.D. de l'impasse des Genêts, pour une superficie de 1 328 m<sup>2</sup>  
et  
BC 177 correspondant aux V.R.D. de la rue des Coquelicots, pour une superficie de 1 565 m<sup>2</sup>

**FIXE** le prix d'acquisition à un euro,

**DIT** que les parcelles, ainsi acquises, seront intégrées dans le domaine public communal,

**PRECISE** que l'acte authentique relatif à la dite vente sera rédigé par la S.C.P. notariale Saez-Lefebvre-Bonnafous, sis à Millas,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,  
Damienne BEFFARA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Damienne Beffara', written over a horizontal line.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 AOUT 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 2 AOUT 2016  
Notifié le

2016-06

Nombre de Conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

Le **27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration** :  
Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA  
Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**VENTE DE LA PARCELLE AP 197  
SITUEE AU LOTISSEMENT H.L.M. "LA FONTAINE"**  
-----

La Maire,

Fait part du souhait de Jean-Pierre GUILLEMET d'acquérir la parcelle AP 197, d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>,

Précise que cette parcelle, située au niveau de la place de Catalogne, constitue l'espace vert du lotissement H.L.M. « La Fontaine »,

Précise qu'une canalisation d'assainissement est implantée sur la dite parcelle,

Présente le protocole d'accord qui sera annexé à l'acte notarié permettant ainsi aux services communaux d'accéder à la dite parcelle,

Précise que le prix de vente proposé est fixé à 12 000 €,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** l'estimation des Services des Domaines en date du 30 Juin 2016 fixant le prix de vente à 12 000 €,

**AUTORISE** la vente de la parcelle AP 197, d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>,

**FIXE** le prix de vente à 12 000 euros,

**DIT** qu'un exemplaire du protocole d'accord est annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que l'acte authentique relatif à la dite vente sera rédigé par la S.C.P. notariale Saez-Lefebvre-Bonnafois, sis à Millas,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
02 AOUT 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent a

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 2 AOUT 2016  
Notifié le

2016-07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE.**  
-----

La Maire,

Indique que la mise à disposition de Philippe PELISSIER, fonctionnaire territorial titulaire de la Ville, avec le grade d'attaché titulaire, auprès de l'association "Vivre & Sourire", doit être renouvelée,

Précise que la dite association assure dans le canton de Millas, une mission d'aide aux domiciles des personnes âgées,

Décrit la mise à disposition qui est une modalité de la position d'activité du fonctionnaire territorial :

**Définition**

Dans la situation de mise à disposition, le fonctionnaire est chargé d'effectuer son service dans une autre administration que la sienne mais demeure dans son cadre d'emploi ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi et continue de percevoir la rémunération correspondante ; les

fonctions qui lui sont confiées doivent être d'un niveau hiérarchique comparable à celui des fonctions qu'il exerçait dans son administration d'origine.

### **Cas et conditions de la mise à disposition**

La mise à disposition n'est possible qu'en cas de nécessité de service et avec l'accord du fonctionnaire ; elle peut, notamment, avoir lieu auprès d'un organisme à but non lucratif dont les activités favorisent ou complètent l'action des services publics locaux relevant de la collectivité.

### **Procédure de la mise à disposition**

La mise à disposition du fonctionnaire est prononcée ou renouvelée par arrêté de l'autorité territoriale, après avis de la Commission Administrative Paritaire ; à cet arrêté, doit être annexée une convention passée entre l'organisme d'accueil et l'administration d'origine, et précisant les conditions de la mise à disposition.

La convention indique, notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions confiées au fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités ; elle prévoit également le remboursement de la rémunération et des charges sociales par l'organisme d'accueil du fonctionnaire mis à disposition.

### **Durée et renouvellement de la mise à disposition**

La mise à disposition ne peut être prononcée pour une durée supérieure à trois années ; elle est cependant renouvelable, après avis de la Commission Administrative Paritaire, par période n'excédant pas trois années.

Demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> Avril 2016 au 31 Mars 2019, auprès de l'association "Vivre & Sourire", de Philippe PELISSIER, à raison de 84 heures et demie de travail mensuel, pour assurer les fonctions d'administration générale suivantes :

- Gestion administrative,
- Gestion financière de l'association "Vivre & Sourire" sous la responsabilité de la Présidente et du Conseil d'Administration,
- Suivi de la comptabilité contrôlée et validée par le cabinet comptable de la Fiduciaire de la Têt,
- Participation à la rédaction d'actes juridiques,
- Contribution à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement de l'association.

Présente le projet de convention de mise à disposition,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la lettre du 29 Mars 2016 du fonctionnaire susdit faisant part de son accord quant à sa mise à disposition de l'association "Vivre & Sourire",

#### **Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 2 AOUT 2016  
Notifié le

VU la lettre du 20 Juin 2016 du Maire qui saisit, pour avis, la Commission Administrative Paritaire, de la mise à disposition susdite,

VU le courrier du Centre de Gestion en date du 28 Juin 2016 informant la Maire de la présentation du dossier lors de la séance du 7 Juillet 2016 de la Commission Administrative Paritaire,

**APPROUVE** le projet susdit de convention de mise à disposition,

**AUTORISE** la signature de la convention susdite de mise à disposition,

**DIT** que seront annexées à la présente délibération, les copies des lettres susdites des 29 Mars 2016, 20 Juin 2016 et 28 Juin 2016 ainsi que celle dudit projet de convention,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
02 AOUT 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



2016-08

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 20****Votants : 22**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 27 Juillet 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 20 Juillet 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Jacques GARSANU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA

Isabelle FORCADELL à Nadine SALES

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

Michel HOET, Président du Football Club de la Têt, et Alain PELISSIER, Président de l'U.S.M. Section Rugby, ont quitté la salle lors des débats.

-----  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**  
-----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Montant en Euros
Football Club de la Têt	5 000 €
U.S.M. Section Rugby	30 000 €
Ecole de Musique	11 000 €
Jogging Santé Millas	1 200 €
A.C.C.A. Millas	750 €
Tennis de Table de Millas	1 500 €
Amicale Cyclotouriste Millassoise	300 €
Espoir	1 250 €
Union Nationale des Combattants	150 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 AOUT 2016

COURRIER

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

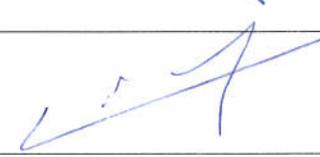
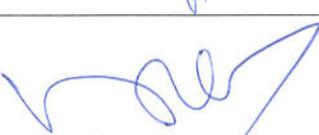
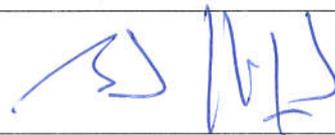
**Certifié exécutoire**

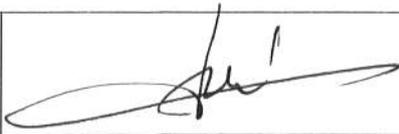
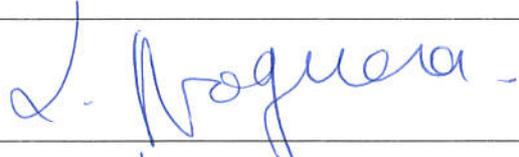
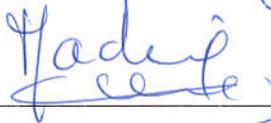
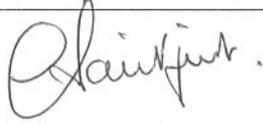
Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n° par porteur

Affiché le - 2 AOUT 2016  
Notifié le



## SEANCE DU 27 JUILLET 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	Procuration à Mériem BELOUFA
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Excusé
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	Procuration à Nadine SALES

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Excusé
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	Excusé
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

## SEANCE DU 27 JUILLET 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	27/07/2016	Fusion du Syndicat de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou et Constitution du Syndicat Mixte Basse-Castelnou-Coumelade.	5
2016-02	27/07/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles.	1
2016-03	27/07/2016	Déploiement du numérique dans les écoles.	8
2016-04	27/07/2016	Recours Citoyen pour Occitanie-Pays Catalan.	5
2016-05	27/07/2016	Intégration dans le domaine public communal d'une partie de la rue des Coquelicots et de l'impasse des Genets.	3
2016-06	27/07/2016	Vente de la parcelle AP 197 située au lotissement H.L.M. "La Fontaine".	3
2016-07	27/07/2016	Mise à disposition d'un fonctionnaire.	4
2016-08	27/07/2016	Subventions aux associations.	7





Le - 2 AOUT 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la consultation pour l'acquisition d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs pour l'école élémentaire,

**VU** les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation

- Axiondurable, pour un montant H.T. de 4 182 €
- Eriva, pour un montant H.T. de 4 170 €
- Hyper Buro, pour un montant H.T. de 4 661.28 €

**CONSIDERANT** que l'offre de l'entreprise Eriva est la mieux disante,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise Eriva pour un montant H.T. de 4 170 €.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 AOUT 2016

COURRIER



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 AOUT 2016 par pli n°

Affiché le

- 2 AOUT 2016

Notifié le

par porteur



Le - 2 AOUT 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la contribution financière, d'E.R.D.F., pour une extension du réseau public de distribution d'électricité n° DB25/013126/002001 du 27 Juin 2016 (valable jusqu'au 27/09/2016),

**CONSIDERANT** que cette l'extension concerne le raccordement en alimentation basse tension (B.T) du lotissement Els Vivers - tranche 1,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** d'accepter la réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité concernant le raccordement en alimentation basse tension (B.T) du lotissement Els Vivers - tranche 1,

**Article 2** le paiement à E.R.D.F. des travaux susvisés pour un montant H.T. de 6 768.78 €

**Article 3** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 4** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 AOUT 2016

COURRIER



Le Maire,  
Damienne BEFFARA

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **- 2 AOUT 2016** par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le **- 2 AOUT 2016**



Le 16 AOUT 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la consultation pour l'acquisition nécessaire à la mise en place du procès-verbal électronique (PVé),

**VU** les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation

- Indestat, pour un montant H.T. de 2 498.00 €
- Agelid, pour un montant H.T. de 2 021.00 €
- Logitud Solutions, pour un montant H.T. de 1 756.95 €

**CONSIDERANT** que l'offre de l'entreprise Logitud Solutions est la mieux disante,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise Logitud Solutions pour un montant H.T. de 1 756.95 €.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

17 AOUT 2016

COURRIER



Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **16 AOUT 2016** par pli n° *160111113848* par porteur  
Affiché le  
Notifié le **19 AOUT 2016**



Le 23 AOUT 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux (revêtement de sol) au niveau de certaines classes de l'école maternelle,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise "Olivier Routier" pour un montant de 7 041 € HT correspondant à des travaux de revêtement de sols.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



~~PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES~~

12 SEP. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

### **Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **24 AOUT 2016** par pli n° *1100533162381* par porteur  
Affiché le **20 SEP. 2016**  
Notifié le



Le - 1 SEP. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise Decolum pour un montant de 3 256 € HT. concernant la fourniture d'illuminations de Noël.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
12 SEP. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

### **Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le- **1 SEP. 2016** par pli n° 11005 3316238 par porteur  
Affiché le **20 SEP. 2016**  
Notifié le



Le - 8 SEP. 2016

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016, la Commune loue à Mme Cynthia GARCIES le logement communal situé au 3, rue Richelieu à Millas.

**Article 2** Ce logement, de type F2, est cadastré AR 325. Le montant mensuel du loyer est fixé à 402.60 €. Ce dernier sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1<sup>er</sup> Octobre, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

**Article 3** La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Elle sera demandée en un versement annuel.

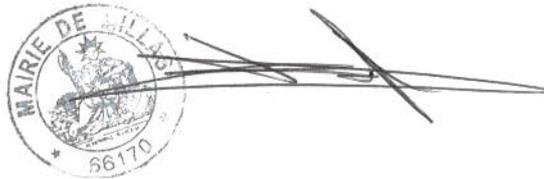
**Article 4** La location décrite sous l'article 1<sup>er</sup> est consentie pour une durée de six ans.

**Article 5** Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

**Article 6** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 7** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
12 SEP. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
écécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **8 SEP. 2016** par pli n° *1100533162381* par porteur  
Affiché le **20 SEP. 2016**  
Notifié le



DB/JP/SL

14 Septembre 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse I»  
«CodePostal» «Ville»

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Jeudi 22 Septembre 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juillet 2016.  
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Convention d'utilisation du gymnase par l'école de Millas.
02. Convention relative à la route départementale 612.
03. Autorisation annuelle de pâturage en forêt communale.
04. Convention de prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité.
05. Décision modificative.
06. Subventions aux associations.
07. Questions diverses.



2016-01

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSAU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE PAR L'ECOLE DE MILLAS**  
 -----

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite liant la Commune, le Conseil Départemental et le Collège.

La Maire fait part de la demande de l'école primaire qui souhaite utiliser, pendant les temps scolaires, le gymnase du collège Christian Bourquin,

Présente le projet de convention de mise à disposition gratuite à adopter,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du gymnase du collège Christian Bourquin,

**PRECISE** que cette mise à disposition est établie gracieusement,

**DIT** qu'un projet de la dite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Damienne BEFFARA



*Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte*

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **6 OCT. 2016**

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le **- 6 OCT. 2016**



2016-02

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONVENTION RELATIVE A LA ROUTE DEPARTEMENTALE 612**  
 -----

La Maire,

Rappelle que le Conseil Départemental entreprend un vaste chantier de mise en sécurité de la route départementale 612 entre Millas et Thuir,

Informe que cet aménagement s'accompagne de la création d'une nouvelle voie latérale le long de cette route pour les circulations lentes et douces (desserte locale, engins agricoles, cycles),

Précise qu'une partie des ces voies est sur le territoire de Millas et de Saint Feliu d'Amont,

Précise que cette nouvelle voie sera ensuite transférée respectivement à chaque Commune,



Présente le projet de convention à intervenir pour formaliser les transferts de domanialités et la répartition des charges d'entretiens,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention formalisant les affectations de nouvelles voies latérales issues des travaux de mise en sécurité de la Route Départemental 612 reliant Millas à Thuir, et la répartition des charges d'entretien de la dite voie,

**DIT** qu'un projet de la dite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **6 OCT. 2016** par pli n° par porteur  
Affiché le **6 OCT. 2016**  
Notifié le



2016-03

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**AUTORISATION ANNUELLE DE PATURAGE EN FORET COMMUNALE**  
 -----

La Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 Janvier 2016 émettant un avis favorable de principe de pâturage dans la forêt communale de Millas et sollicitant l'aide gracieuse de l'O.N.F. pour la rédaction du projet de concession de pâturage,

Précise que le bénéficiaire de cette autorisation est Jérôme REY, éleveur domicilié à Millas,

Informe que la concession est conclue pour une durée d'un an et que le bénéficiaire devra s'acquitter d'une redevance annuelle de 82.25 €

Présente le projet de concession de pâturage,



Le Conseil Municipal,

OUÏ la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de concession de pâturage,

**PRECISE** que ladite concession, conclue pour un an, est établie au profit de Jérôme REY,

**FIXE** le montant de la redevance 82.25 €,

**DIT** qu'un projet de la dite concession sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 6 OCT. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le - 6 OCT. 2016  
Notifié le



2016-04

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSAU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'EXTENSION DU RESEAU  
 PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**  
 -----

La Maire,

Rappelle que par décision du 2 Août 2016, le Maire a signé un devis pour E.R.D.F. d'un montant de 6 768.78 € H.T. pour la réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité concernant l'alimentation du lotissement "Els Vivers" Tranche 1,

Précise que conformément à l'article L 332.15 du Code de l'Urbanisme, la S.P.L. P.O. Aménagement, seule bénéficiaire de l'opération, et dans la mesure où l'extension n'excédant pas 100 m peut prendre en charge ces frais avancés par la Ville de Millas.

Présente le projet de convention portant sur la prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** que la S.P.L. P.O. Aménagement remboursera, à la Ville, la somme de 6 768.78 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la S.P.L. P.O. Aménagement et portant sur la prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité

**DIT** qu'un projet de la dite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



*Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte*

**Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification**

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 6 OCT. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le - 6 OCT. 2016  
Notifié le



2016-05

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSAU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.  
 DECISION MODIFICATIVE N° 02.**  
 -----

La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 02 du budget principal relative à l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré,



**ADOPTÉ**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 02, du budget principal, relative à l'exercice 2016, comme annexée à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 6 OCT. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le - 6 OCT. 2016  
Notifié le



**Annexe à la délibération du Conseil Municipal  
du 22 Septembre 2016**

.....  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DETAIL PAR ARTICLE**

<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
66111 - 01	Intérêts réglés à l'échéance	-4 400,00	
6862 - 01	Dotations aux amortissements	4 400,00	
<b>Totaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>BP</b>		<b>3 536 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>3 536 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>



99  
98  
97  
96  
95

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 2		
Libellés	Prévisions BP 2016 + DM	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>3 536 882,34</b>	-	-	<b>3 536 882,34</b>
O11	710 000,00			710 000,00
O12	1 370 000,00			1 370 000,00
65	386 954,68			386 954,68
66	394 000,00	- 4 400,00	- 4 400,00	389 600,00
67	2 000,00			2 000,00
O42	273 627,66	4 400,00	4 400,00	278 027,66
O22	300,00			300,00
O23	400 000,00			400 000,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 536 882,34</b>	-	-	<b>3 536 882,34</b>
002				
<b>Recettes</b>	<b>3 536 882,34</b>	-	-	<b>3 536 882,34</b>
70	124 000,00			124 000,00
73	1 948 000,00			1 948 000,00
74	1 092 000,00			1 092 000,00
75	95 000,00			95 000,00
76				-
77	10 000,00			
O13	10 000,00			10 000,00
O42	132 927,66			132 927,66
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 411 927,66</b>	-	-	<b>3 411 927,66</b>
002	124 954,68			124 954,68



## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DETAIL PAR ARTICLE

## INSCRIPTIONS NOUVELLES

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
10223 - 01	Taxe locale d'équipement	1 600,00	
1641 -01	Emprunt	6 500,00	
165 - 01	Dépôts et Cautionnements	2 000,00	
10226 - 01	Taxe d'aménagement		5 700,00
1068 - 01	Excedents de fonctionnement capitalisé		-2 618,68
4817 - 01	Pénalités renégociation de la dette		4 400,00
001 - 01	Solde d'exécution section d'investissement		2 618,68
<b>Totaux</b>		<b>10 100,00</b>	<b>10 100,00</b>
<b>BP</b>		<b>2 941 007,32</b>	<b>2 941 007,32</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>2 951 107,32</b>	<b>2 951 107,32</b>

92  
93  
94  
95  
96

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 2		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>2 941 007,32</b>	<b>10 100,00</b>	<b>10 100,00</b>	<b>2 951 107,32</b>
10		1 600,00	1 600,00	-
13				-
16	1 927 000,00	8 500,00	8 500,00	1 935 500,00
20	17 000,00			17 000,00
204	12 618,68			12 618,68
21	190 410,20			190 410,20
23	189 127,63			189 127,63
26				-
O40	132 927,66			132 927,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 941 007,32</b>	<b>10 100,00</b>	<b>10 100,00</b>	<b>2 951 107,32</b>
OO1				-
<b>Recettes</b>	<b>2 941 007,32</b>	<b>10 100,00</b>	<b>10 100,00</b>	<b>2 951 107,32</b>
O21	400 000,00			400 000,00
10	296 682,32	3 081,32	3 081,32	299 763,64
13	-			-
16	1 400 000,00			1 400 000,00
19				-
27	-			-
O24	-			-
O40	273 627,66	4 400,00	4 400,00	278 027,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 842 233,13</b>	<b>7 481,32</b>	<b>7 481,32</b>	<b>2 849 714,45</b>
OO1	98 774,19	2 618,68	2 618,68	101 392,87



2016-06

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 20  
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 22 Septembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Septembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absents excusés** : Denis BRU,

**Absent ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Laurence NOGUERA,  
 Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Nathalie VERGNETTES,  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**  
 -----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Montant en Euros
2 CV de Força Réal	80 €
Yoga Club Millassois	100 €
Judo Club Millas	400 €
Pena Madridista Força Réal	200 €
Association musicale Néon	200 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 6 OCT. 2016

par pli n°

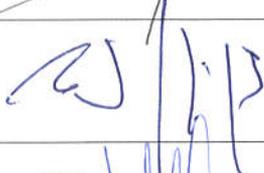
par porteur

Affiché le - 6 OCT. 2016  
Notifié le





## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	Procuration à Laurence NOGUERA
BIENAIME Régis	Procuration à Ginette MORAL
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Excusé
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	Procuration à Nathalie VERGNETTES
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES 
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	Procuration à Anna OTON
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016**

<b>N° ordre</b>	<b>Séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>
2016-01	22/09/2016	Convention d'utilisation du gymnase par l'école de Millas.	8
2016-02	22/09/2016	Convention relative à la route départementale 612.	3
2016-03	22/09/2016	Autorisation annuelle de pâturage en forêt communale.	3
2016-04	22/09/2016	Convention de prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité.	1
2016-05	22/09/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 02.	7
2016-06	22/09/2016	Subventions aux associations.	7





00000126

Ville de Millas

Le 30 SEP. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2008 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** Le logement, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble cadastré AR 217, correspondant au 2 rue de la Poste à Millas, est mis à la disposition de Sarah SALGUERO du 1<sup>er</sup> Octobre 2016 au 30 Novembre 2016.

**Article 2** Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Sarah SALGUERO, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

**Article 4** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 5** La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

Le Maire, 12 OCT. 2016  
Damienne BEFFARA

COURRIER



**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le

**17 OCT. 2016**



Le - 4 OCT. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la sécurisation de l'accès à la halle de sports,

**CONSIDERANT** les propositions des entreprises suivantes :

INOA Solutions sise à Perpignan, pour un montant H.T. de 2 336 € 05

R.A.S. sise à Narbonne, pour un montant H.T. de 2 782 € 50

A.S.C. Electronique, pour un montant H.T. de 3 124 € 09

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'entreprise «INOA Solutions» sise à Perpignan pour un montant de 2 336.05 € HT correspondant à la sécurisation de l'accès à la halle de sports.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de 2 mois à compter  
de la présente notification

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le - 4 OCT. 2016 par pli n°  
Affiché le  
Notifié le

par porteur





DB/JP/SL

00000128  
**Ville de Millas**

07 Octobre 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse 1»  
«CodePostal» «Ville»

### CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu  
*Jeudi 13 Octobre 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Septembre 2016.  
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Subventions aux associations.
02. SPANC 66. Communication du rapport d'activités générales 2015.
03. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2015.
04. Marché d'assurance avec la C.N.P.
05. Questions diverses.



2016-01

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### ----- CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le 13 Octobre 2016, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 07 Octobre 2016

**Présents :** Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Ginette MORAL, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

**Absents excusés :** Brigitte BACHES, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Denis BRU à Damienne BEFFARA,  
 Renée CREMASCHI à Henri ADROGUER,  
 Michel HOET à Hervé CARLE,  
 Nathalie MOURET à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Christiane SAINTJEVINT,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Nathalie VERGNETTES à Anna OTON MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

-----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Montant en Euros
4L Oval Solidarité	200 €
F.N.A.C.A.	500 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

26 OCT. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **25 OCT. 2016** par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le  
Notifié le **- 4 NOV. 2016**

2016-02

**Nombre de Conseillers : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 24**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MILLAS**

Le **13 Octobre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 07 Octobre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Ginette MORAL, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

**Absents excusés** : Brigitte BACHES, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Denis BRU à Damienne BEFFARA,  
 Renée CREMASCHI à Henri ADROGUER,  
 Michel HOET à Hervé CARLE,  
 Nathalie MOURET à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Christiane SAINTJEVINT,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Nathalie VERGNETTES à Anna OTON MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SPANC 66.**  
**RAPPORT D'ACTIVITES 2015.**  
 -----

La Maire informe que le Président du SPANC 66 a transmis le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2015 susdit qui n'appelle aucune observation particulière,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

**26 OCT. 2016**

COURRIER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **25 OCT. 2016** par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le **4 NOV. 2016**  
Notifié le

2016-03

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### ----- CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le 13 Octobre 2016, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 07 Octobre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Ginette MORAL, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

**Absents excusés** : Brigitte BACHES, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Denis BRU à Damienne BEFFARA,  
 Renée CREMASCHI à Henri ADROGUER,  
 Michel HOET à Hervé CARLE,  
 Nathalie MOURET à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Christiane SAINTJEVINT,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Nathalie VERGNETTES à Anna OTON MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.  
 RAPPORT D'ACTIVITES 2015.**  
 -----

La Maire,

Informe que par courrier du 30 Septembre 2016 le Président de la Communauté de Communes du Roussillon Conflent a transmis le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2015,

Rappelle la loi du 12 Juillet 1999 qui demande au Président de l'E.P.C.I. d'adresser annuellement au Maire de chaque commune-membre un rapport retraçant l'activité d'établissement public,

Précise que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce rapport d'activités doit être présenté en Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2015 susdit qui n'appelle aucune observation particulière,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

26 OCT. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **25 OCT. 2016** par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le **4 NOV. 2016**  
Notifié le

2016-04

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 13 Octobre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 07 Octobre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Ginette MORAL, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

**Absents excusés** : Brigitte BACHES, Jean-François NAVARRO, Eve PELOUS,

**Absent ayant donné procuration :**

Denis BRU à Damienne BEFFARA,  
 Renée CREMASCHI à Henri ADROGUER,  
 Michel HOET à Hervé CARLE,  
 Nathalie MOURET à Ginette MORAL,  
 Jacques GARSANU à Christiane SAINTJEVINT,  
 Claude PERSON à Bernard DOUFFIAGUES,  
 Nathalie VERGNETTES à Anna OTON MADINE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA C.N.P.  
 AVENANT.**  
 -----

Le Maire,

Rappelle la délibération du 09 Décembre 2015 autorisant la Commune à conclure un marché, pour la période de Janvier 2016 à Décembre 2017, avec la C.N.P. Paris et plus particulièrement le lot 6 "Assurance prestations statutaires", relatif aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.EC. pour un montant de 31 823.00 € T.T.C.,

Fait part que la C.N.P. Paris a délégué au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Perpignan, le traitement des dossiers afin d'assurer une proximité avec les collectivités territoriales,

Propose de signer un avenant au marché d'assurance avec la C.N.P. Paris qui permettra ainsi au Centre de Gestion de percevoir 6 % du montant du marché correspondant au travail qu'il effectue,

Précise que cette somme sera reversée directement par la Commune en déduction du montant du marché précédemment conclu,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que le traitement des dossiers est assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique sis à Perpignan,

**CONSIDERANT** que la cotisation est basée sur un taux de 5 % de la masse salariale,

**CONSIDERANT** que cette modification ne modifiera en rien l'économie générale du marché puisque les frais de gestion versés directement au Centre de Gestion viendront en déduction de ceux versés à C.N.P.,

**APPROUVE** l'avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales "version 2016" des contrats 1406 D « Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. » et 3411H « Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. » à conclure avec la C.N.P. dont un exemplaire de chaque est annexé à la présente délibération,

**DIT** que la Commune reversera directement au Centre de Gestion de la Fonction Publique 6 % de la cotisation,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
26 OCT. 2016  
COURRIER

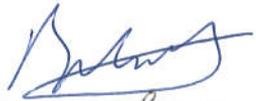
### Certifié exécutoire

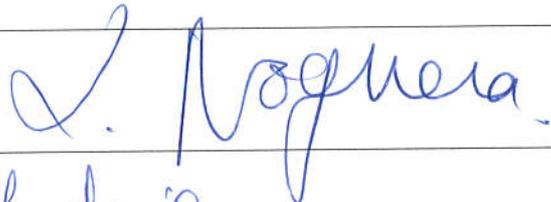
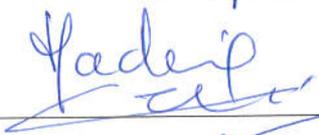
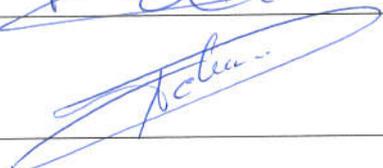
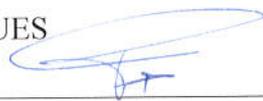
Transmis à Préfecture P.O. le 25 OCT. 2016 par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le - 4 NOV 2016  
Notifié le



## SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	Excusée
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Procuration à Damienne BEFFARA
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	Procuration à Henri ADROGUER
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	Procuration à Christiane SAINTJEVINT
HOET Michel	Procuration à Hervé CARLE
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	Procuration à Ginette MORAL
NAVARRO Jean-François	Excusé
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	Excusée
PERSON Claude	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES 
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Anna OTON MADINE

**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016**

<b>N° ordre</b>	<b>Séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomen- clature</b>
2016-01	13/10/2016	Subventions aux associations.	7
2016-02	13/10/2016	SPANC 66. Rapport d'activités 2015.	5
2016-03	13/10/2016	Communauté de Commune Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2015.	5
2016-04	13/10/2016	Contrat d'assurance avec la CNP. Avenant.	1





Le 25 OCT. 2016

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2016, la Commune loue à Sarah SALGUERO le logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du 2, rue de la Poste à Millas.

**Article 2** Ce logement, de type F4, est cadastré AR 218. Le montant mensuel du loyer est fixé à 500 €. Ce dernier sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1<sup>er</sup> Novembre, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

**Article 3** La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Une avance sur charge de 10 € mensuelle sera rajoutée au loyer.

**Article 4** La location décrite sous l'article 1<sup>er</sup> est consentie pour une durée de six ans.

**Article 5** Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

**Article 6** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 7** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
26 OCT. 2016  
COURRIER

*Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **25 OCT. 2016** par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le **4 NOV. 2016**  
Notifié le



Le 25 OCT. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Maire,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 11 Avril 2014, du Conseil Municipal, lui donnant, pour toute la durée de son mandat, délégation pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** La Ville achète, pour la somme de 670 € 78, à Joseph BANET, une concession qui est située dans le cimetière de Millas et qui n'a jamais été utilisée.

**Article 2** La concession, visée à l'article 1<sup>er</sup>, s'applique aux casiers n° 23 et 24 de la 18<sup>ème</sup> tranche de columbarium, suivant acte du 24 Décembre 1987, enregistré par le service des hypothèques de Perpignan Ouest le 29 Décembre 1987 (folio 97, case 526/10, acte 800).

**Article 3** En application de la présente décision, un acte de cession de droits sur une concession perpétuelle sera établi entre les deux parties et enregistré par le service des hypothèques.

**Article 4** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 5** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

26 OCT. 2016

COURRIER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **25 OCT. 2016** par pli n° 1K 012 737 8160 3 par porteur

Affiché le **- 4 NOV. 2016**  
Notifié le



DB/JP/SL

08 Novembre 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»

«Adresse 1»  
«Code Postal» «Ville»

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Mardi 15 Novembre 2016, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2016.  
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Régie des eaux. Communication du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service.
02. Acquisition d'équipements numériques pour les écoles. Convention constitutive du groupement de commandes.
03. Election de deux adjoints.
04. Convention d'anticipation foncière avec l'établissement public foncier Languedoc Roussillon.
05. Budget principal. Décision modificative.
06. Régie des Eaux. Décision modificative.

- 
07. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Modification statutaire.
  08. Subventions aux associations.
  09. Indemnité du Receveur Municipal.
  010. Mandat de vente.
  011. Questions diverses.

2016-01

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,  
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2015  
 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE  
 ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**  
 -----

La Maire,

Rappelle que les rapports annuels relatifs aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015 doivent être présentés en Conseil Municipal conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Décret du 2 Mai 2007,

Précise que le Conseil d'Exploitation, lors de sa séance du 15 Novembre 2016, a présenté les dits rapports à ses membres,

Présente les rapports annuels 2015 relatifs aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif,



Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels 2015 relatifs aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif,

**PRECISE** que les rapports susdits n'appellent aucune observation particulière,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

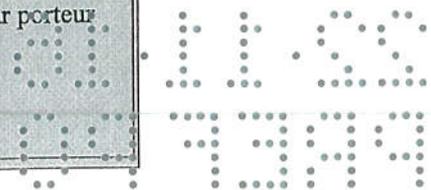
**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le  
Notifié le 22 NOV. 2016



2016-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----

**ELECTION DE DEUX ADJOINTS**

-----

La Maire,

Rappelle que suite au décès de René SANTALO et à la démission de Laurence NOGUERA, il y a lieu de procéder à l'élection, au scrutin secret, de deux adjoints,

Précise que les adjoints sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, au scrutin de liste, à la majorité absolue, les remplaçants sont nommés à la suite du tableau sauf si le Conseil Municipal décide qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Elu qui occupait le poste devenu vacant,

Rappelle que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Précise que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,



Précise qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Le Conseil Municipal est appelé à voter,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivant :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....27

A déduire .....10  
(bulletins blancs ou nuls)

Majorité absolue .....09

Ont obtenu

Liste « Alain PELISSIER - Nathalie MOURET » 17

La liste **Alain PELISSIER - Nathalie MOURET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue,

**SONT PROCLAMES ADJOINTS** et immédiatement installés dans leurs fonctions,

Alain PELISSIER, 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
Nathalie MOURET, 7<sup>ème</sup> Adjoint

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

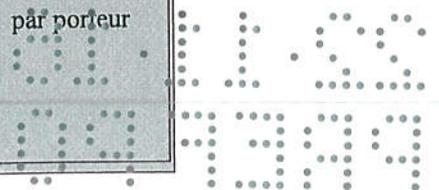
La Maire,  
Damienne BEFFARA



**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 NOV. 2016** par pli n° par porteur

Affiché le  
Notifié le



2016-02

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

Le **15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,  
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LES ECOLES.  
 CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES.**  
 -----

La Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal 2016-02 du 27 Juillet 2016 portant sur l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles et approuvant le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Précise qu'une modification substantielle doit être apportée à la convention constitutive du groupement,

Présente le nouveau projet de convention,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau projet susdit de convention constitutive du groupement de commandes,

**DIT** que le dit projet sera annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération susdite 2016-02 du 27 Juillet 2016,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 NOV. 2016** par pli n° **par porteur**  
Affiché le **22 NOV. 2016**  
Notifié le



2016-04

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,  
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
 FONCIER LANGUEDOC ROUSSILLON (E.P.F. L.R.) RELATIF AU CENTRE ANCIEN  
 ET DU QUARTIER DE LA GARE**  
 -----

La Maire,

Rappelle que l'E.P.F.L.R. peut se voir confier une mission d'anticipation foncière qui permettrait de répondre aux opportunités d'acquisitions dans l'attente de la définition de périmètres opérationnels,

Informe que l'objectif poursuivi consiste, à terme, à réhabiliter ces deux secteurs en réalisant des opérations d'ensemble ou de construction de logement (dans le respect des 25 % de logements sociaux),

Précise que le secteur concerné est le centre ancien et le quartier de la gare,

Présente la convention d'anticipation foncière à intervenir et fixant les modalités d'intervention de ce dernier,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 5 voix contre,

**VU** l'intérêt pour la Commune que représente le renouvellement urbain dans le centre ancien et le quartier de la gare,

**AUTORISE** la signature de la convention d'anticipation foncière susdite,

**DIT** qu'un projet de ladite convention est joint en annexe de la présente délibération,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

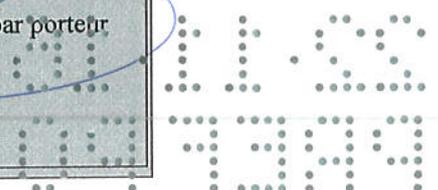
**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016

par pli n° [redacted]

par porteur

Affiché le 22 NOV. 2016  
Notifié le



2016-05

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,  
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.  
 DECISION MODIFICATIVE N° 03.**  
 -----

La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 03 du budget principal relative à l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré,



**ADOPTÉ**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 03, du budget principal, relative à l'exercice 2016, comme annexée à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 NOV. 2016** par pli n°

Affiché le **22 NOV. 2016**  
Notifié le

par porteur



Annexe à la délibération du Conseil Municipal

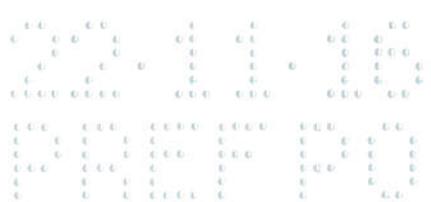
du 15 Novembre 2016

.....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
64118 - 01	Autres indemnités	17 000,00	
6453 - 01	Cotisation aux caisses de retraite	8 000,00	
6455 - 01	Cotisation pour assurance du personnel	5 000,00	
6615 - 01	Intérêts des comptes courants	-15 000,00	
6419 - 813	Remboursements sur rémunérations		15 000,00
<b>Totaux</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>BP</b>		<b>3 536 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>3 551 882,34</b>	<b>3 551 882,34</b>



01.11.22  
04 7304

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 3			
Libellés	Prévisions BP 2016 + DM	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales	
<b>Dépenses</b>	<b>3 536 882,34</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 551 882,34</b>	
O11	710 000,00			710 000,00	
O12	1 370 000,00	30 000,00	30 000,00	1 400 000,00	
65	386 954,68			386 954,68	
66	389 600,00	- 15 000,00	- 15 000,00	374 600,00	
67	2 000,00			2 000,00	
O42	278 027,66			278 027,66	
O22	300,00			300,00	
O23	400 000,00			400 000,00	
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 536 882,34</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 551 882,34</b>	
OO2					
<b>Recettes</b>	<b>3 536 882,34</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 551 882,34</b>	
70	124 000,00			124 000,00	
73	1 948 000,00			1 948 000,00	
74	1 092 000,00			1 092 000,00	
75	95 000,00			95 000,00	
76				-	
77	10 000,00				
O13	10 000,00	15 000,00	15 000,00	25 000,00	
O42	132 927,66			132 927,66	
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 411 927,66</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 426 927,66</b>	
OO2	124 954,68			124 954,68	

01.11.22  
04.7.2024

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 3		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>2 951 107,32</b>	-	-	<b>2 951 107,32</b>
10	1 600,00			1 600,00
13				-
16	1 935 500,00			1 935 500,00
20	17 000,00			17 000,00
204	12 618,68			12 618,68
21	190 410,20			190 410,20
23	189 127,63			189 127,63
26				-
O40	132 927,66			132 927,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 951 107,32</b>	-	-	<b>2 951 107,32</b>
OO1				-
<b>Recettes</b>	<b>2 951 107,32</b>	-	-	<b>2 951 107,32</b>
O21	400 000,00			400 000,00
10	299 763,64			299 763,64
13	-			-
16	1 400 000,00			1 400 000,00
19				-
27	-			-
O24	-			-
O40	278 027,66			278 027,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 849 714,45</b>	-	-	<b>2 849 714,45</b>
OO1	101 392,87			101 392,87

01.11.93  
04 7377

2016-06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX.**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 01.**  
-----

La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget de la Régie des Eaux relative à l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré,



**ADOPTÉ**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 01 du budget de la Régie des Eaux, relative à l'exercice 2016, comme annexée à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

22 NOV. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 NOV. 2016

Notifié le



# Décision modificative n° 01 du Service de l'Eau Potable

## Annexe à la délibération du Conseil Municipal

du 15 Novembre 2016

00 000 147

.....  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DETAIL PAR ARTICLE**

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
6378	Autre impots	20 000,00	
7011	Eau		5 000,00
701241	Redevance pollution		5 000,00
70128	Autres taxes et redevances		5 000,00
7064	Locations de compteurs		5 000,00
<b>Totaux</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Budget primitif</b>		<b>431 519,53</b>	<b>431 519,53</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>451 519,53</b>	<b>451 519,53</b>

01.11.02  
0475994

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Eau Potable		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP + Report	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>431 519,53</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>451 519,53</b>
O11	153 000,00	20 000,00	20 000,00	173 000,00
O12	141 000,00			141 000,00
65	5 000,00			5 000,00
66	17 000,00			17 000,00
67	3 000,00			3 000,00
022	669,53			669,53
023	45 000,00			45 000,00
042	66 850,00			66 850,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>431 519,53</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>451 519,53</b>
OO2				
<b>Recettes</b>	<b>431 519,53</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>451 519,53</b>
70	365 000,00	20 000,00	20 000,00	385 000,00
73				-
74				-
75	30 000,00			30 000,00
042	28 000,00			28 000,00
79				
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>423 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>443 000,00</b>
OO2	8 519,53			8 519,53

01.11.03  
047344

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
VUE D'ENSEMBLE

Eau Potable		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP + Report	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>403 080,99</b>	-	-	<b>403 080,99</b>
13				-
16	207 200,00			207 200,00
20	5 980,99			5 980,99
21	11 900,00			11 900,00
23	150 000,00			150 000,00
26				
27				
040	28 000,00			
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>403 080,99</b>	-	-	<b>403 080,99</b>
OO1				-
<b>Recettes</b>	<b>403 080,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>403 080,99</b>
10	30 000,00			30 000,00
13	75 000,00			75 000,00
16	100 000,00			100 000,00
21				-
23				
021	45 000,00			45 000,00
040	66 850,00			66 850,00
48				
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>316 850,00</b>	-	-	<b>316 850,00</b>
OO1	86 230,99			

01192  
047377

2016-07

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 24  
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,  
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON  
 Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.  
 MODIFICATION STATUTAIRE.**  
 -----

La Maire,

Rappelle les articles 64,65 et 68 de la loi n° 2015-991 du 07 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le renforcement des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes avec des délais de mise en œuvre qui interviendront entre 2017 et 2020,

Fait part de la délibération du 24 Septembre 2016 du Conseil Communautaire relative à la modification des statuts de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

Rappelle que la réglementation prévoit que cette réforme des statuts de la Communauté soit décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, et d'autre part, cette réforme statutaire sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SE PRONONCE** favorablement à la modification statutaire consécutive au renforcement des compétences des communautés de communes lié à la loi NOTRe,

**PRECISE** que la liste des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives est jointe à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

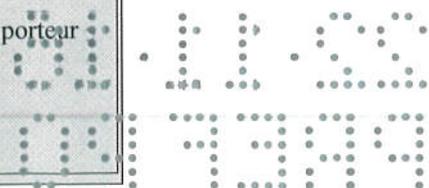
**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le  
Notifié le 22 NOV. 2016



COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire) ; **Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
2. **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire) ; **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

COMPETENCES OPTIONNELLES

1. **Politique du logement et du cadre de vie en faveur des personnes défavorisées** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)
2. **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie par des actions d'intérêt communautaire visant :**
  - à **réhabiliter des anciennes décharges déclarées d'intérêt communautaire** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)
  - à **lutter contre les risques d'inondations et de la Têt et ses affluents**
  - au **développement maîtrisé et concerté des énergies renouvelables** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)
3. **Action sociale d'intérêt communautaire en matière d'équipement et d'actions en faveur de l'enfance et la jeunesse** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)
4. **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations**

COMPETENCES FACULTATIVES

1. **Fourrière animale**
2. **Instruction des autorisations d'urbanisme**
3. **Prestation de service et coopération locale**

La communauté de communes peut conclure des conventions de prestations de services avec des personnes publiques tiers au groupement ou ses membres dans le respect des règles de concurrence.

Elle peut également conclure les conventions prévues aux articles L5111-1 et L.5111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre d'une même opération située dans son périmètre ou en dehors de son périmètre où plusieurs maîtres d'ouvrage sont simultanément compétents, la communauté de communes peut, dans le respect des règles de la loi modifiée n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée dite loi MOP, intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué ou de maître d'ouvrage unique pour ses membres ou des tiers institutionnels publics.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2016 668246606415-20160924-DE_023_2016-DE

#### 4. Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs

- Création et la gestion des bibliothèques, médiathèques
- Réalisation et gestion des équipements culturels et sportifs à caractère structurant qui, en raison de leur taille, de leur localisation, de leur capacité d'accueil, de leurs enjeux stratégiques pour les équilibres et le développement de la vie sociale au sein du périmètre communautaire, de leur rayonnement sur le territoire et de la nature des activités pouvant être exercées au sein de ces équipements, présentent un intérêt pour l'entier périmètre de la communauté de communes, et dont la liste suit :

Numéro	COMMUNE	Equipement	Adresse
1	ILLE SUR TET	Salle "La Catalane"	Avenue chopin 66130 Ille sur Têt
2	MILLAS	Gymnase	Chemin du tournail 66170 Millas



2016-08

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

-----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-----

-----

**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association	Montant en Euros
Ateliers des Couleurs	150 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 NOV. 2016

Notifié le



2016-09

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL.**  
-----

Le Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13 Novembre 2014 accordant l'indemnité de conseil à Jacques ESCUDIER, Receveur Municipal, au taux de 100% par an sur le budget communal et les budgets Régie des Eaux,

Fait part du décès de Jacques ESCUDIER,

Informe qu'un nouveau Receveur Municipal, Soizic AUFFRET, a été nommée à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal nommé en remplacement de Jacques ESCUDIER,



Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements publics locaux,

**INFORME** que Soizic AUFFRET a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> Octobre 2016,

**DECIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016,

**DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an sur le budget principal et les budgets de la Régie des Eaux,

**PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Soizic AUFFRET,

**DECIDE** d'accorder à Soizic AUFFRET l'indemnité de confection des documents budgétaires,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte



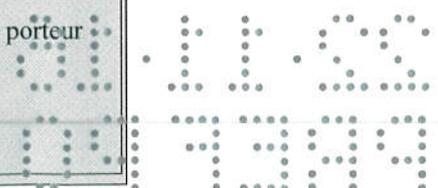
**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016

par pl n°

par porteur

Affiché le 22 NOV. 2016  
Notifié le



2016-10

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 15 Novembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 08 Novembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

**Absent ayant donné procuration :**

Renée CREMASCHI à Ginette MORAL,

Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON

Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL

Brigitte BACHES a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**MANDAT DE VENTE POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS.**  
-----

La Maire,

Rappelle la mise à la vente des biens immobiliers suivants :

l'espace Roca, cadastré AR 388, d'une superficie de 404 m<sup>2</sup>,

l'ancienne distillerie, cadastrée AP 38, d'une superficie de 683 m<sup>2</sup> 74.

Présente à l'Assemblée les mandats de vente établis par l'agence Capi France,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 voix contre,



**DECIDE** de recourir aux services de l'agence Capi France,

**AUTORISE** la signature, avec la dite agence, de deux mandats de vente concernant les immeubles suivants :

l'espace Roca, cadastré AR 388, d'une superficie de 404 m<sup>2</sup>,  
l'ancienne distillerie, cadastrée AP 38, d'une superficie de 683 m<sup>2</sup> 74.

**PRECISE** qu'un exemplaire des mandats de vente sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

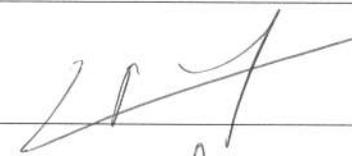
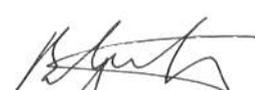
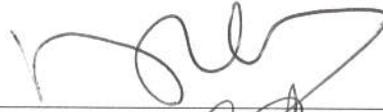
Transmis à Préfecture P.O. le 22 NOV. 2016 par pli n°  
Affiché le 22 NOV. 2016  
Notifié le

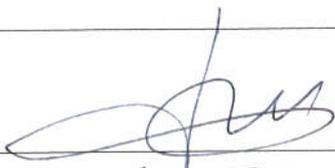
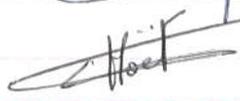
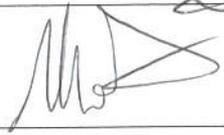
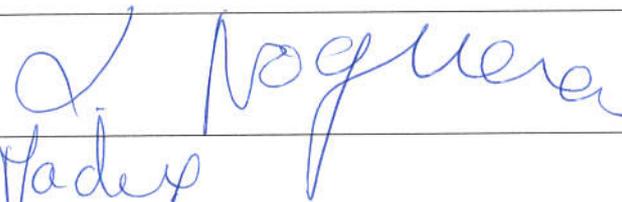
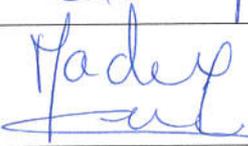
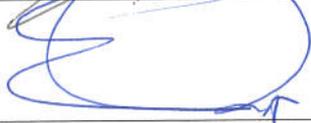
par porteur





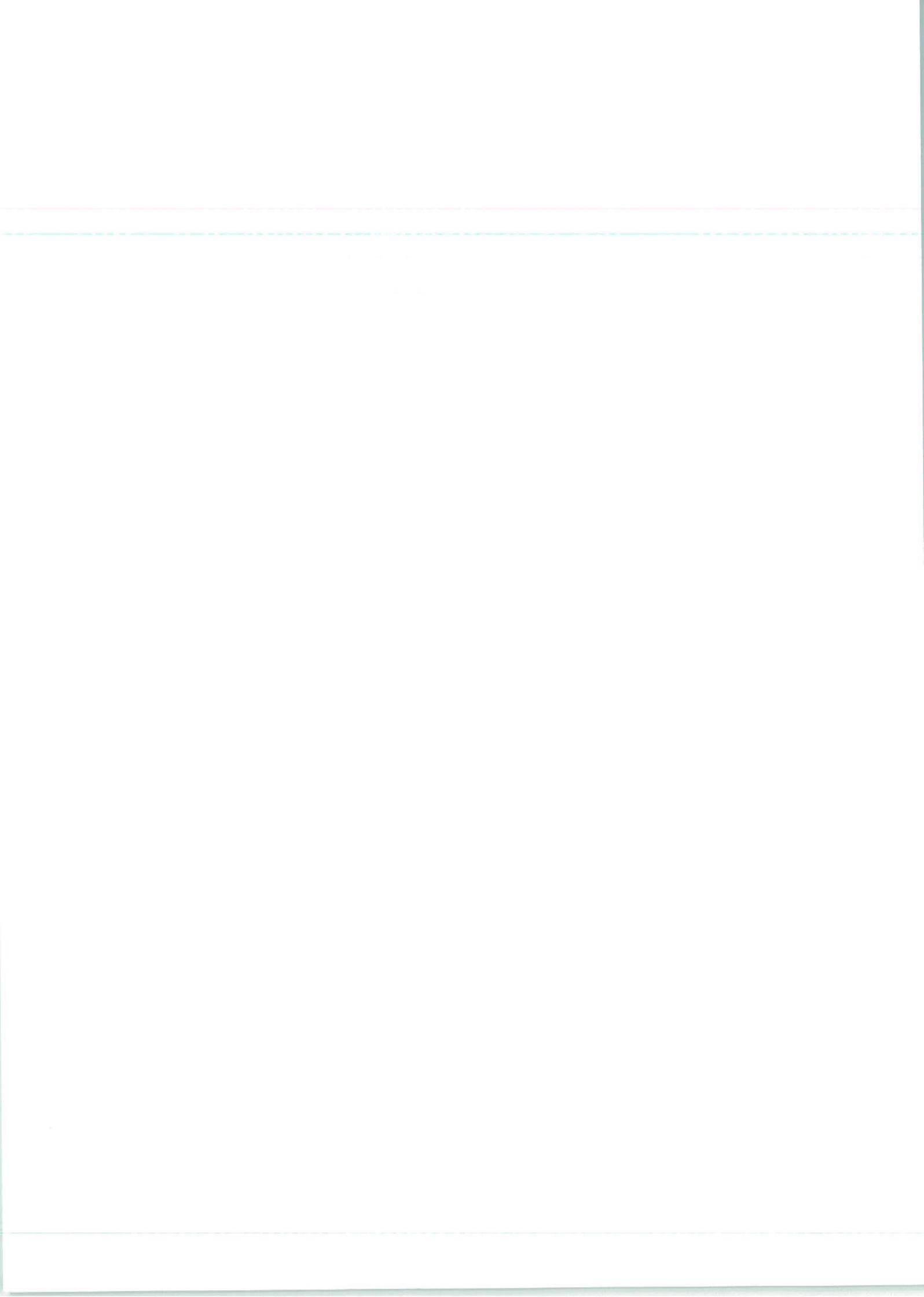
## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	Bbochis
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	Procuration à Ginette MORAL
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Claude PERSON
FORCADELL Isabelle	

GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Procuration à Isabelle FORCADELL
NOGUERA Laurence	
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	15/11/2016	Régie des Eaux. Communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif.	5
2016-02	15/11/2016	Election de deux adjoints.	5
2016-03	15/11/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles. Convention constitutive du groupement de commandes.	1
2016-04	15/11/2016	Convention d'anticipation foncière avec l'établissement public foncier Languedoc Roussillon (E.P.F.L.R.) relatif au centre ancien et du quartier de la gare.	3
2016-05	15/11/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 03.	7
2016-06	15/11/2016	Régie des Eaux. Décision modificative n° 01.	7
2016-07	15/11/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Modification statutaire.	5
2016-08	15/11/2016	Subventions aux associations.	7
2016-09	15/11/2016	Indemnité du Receveur Municipal.	7
2016-10	15/11/2016	Mandat de vente pour la vente de biens immobiliers.	3





Le 22 NOV. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la rénovation de trottoirs en centre ville,

VU les propositions des entreprises suivantes :

- T.A.S., située à St Estève, pour un montant H.T. de 4 965 €
- Paviroca, située à Saillagouse, pour un montant H.T. de 3 491 € 93

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de la société Paviroca, située à Saillagouse, pour un montant H.T. de 3 491 € 93 correspondant à des travaux de rénovation de trottoirs avenue Jean Jaurès.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.



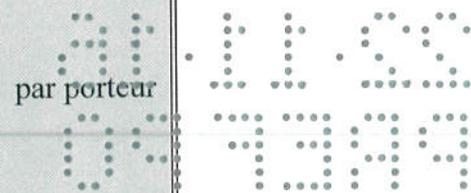
Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 NOV. 2016** par pli n°  
Affiché le  
Notifié le **22 NOV. 2016**





Le 22 NOV. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de lancer un appel à concurrence pour l'entretien de l'éclairage public,

**CONSIDERANT** qu'il apparait opportun de pouvoir bénéficier de l'assistance d'un bureau d'études spécialisé,

VU la proposition de l'Agence Rossignol,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** D'accepter l'offre de l'Agence Rossignol pour un montant de 3 295 € HT correspondant à l'assistance technique dans le cadre de la consultation pour l'entretien de l'éclairage public.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
écrit du présent acte

**Certifié exécutoire**

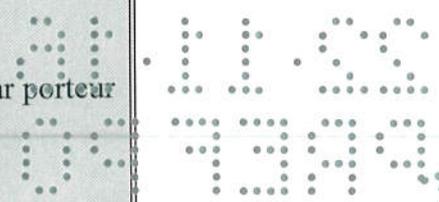
Transmis à Préfecture P.O. le **22 NOV. 2016** par pli n°

Affiché le

Notifié le

**22 NOV. 2016**

par porteur





Le 28 NOV. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**VU** la lettre du 29 Novembre 2016 du Trésorier Payeur Général, relative à la valeur locative de la parcelle du domaine privé communal, cadastrée sous les références BL 71, au lieu dit "Bosc de la Ville", pour une contenance de 538 m2 à usage de jardin familial, et dont une copie est jointe à la présente décision,

**CONSIDERANT** que la dite parcelle n'est pas exploitée ni mise en valeur car elle n'est d'aucune utilité pour la Ville,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la parcelle susdite est louée à Antoine RODRIGUEZ, demeurant 4, rue des Mimosas à Millas pour un loyer annuel de 60 euros.

**Article 2** La location décrite sous l'article 1<sup>er</sup> est consentie pour une durée de trois ans, reconductible par période triennale sans que la durée totale de celle-ci n'excède neuf ans. Par contre, le bailleur peut mettre fin à tout moment à la location décrite sous l'article 1<sup>er</sup>, pour une raison d'intérêt public, sous préavis d'un mois transmis au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 3** Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.



**Article 4** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 5** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **28 NOV. 2016** par pli n°  
Affiché le **- 2 DEC. 2016**  
Notifié le

par porteur





DB/JP/SL

14 Décembre 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Poste»

«Adresse 1»

«CodePostal» «Ville»

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mardi 20 Décembre 2016, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie.

Cordialement,

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Novembre 2016.  
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

01. Régie des Eaux. Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.
02. Régie des Eaux. Modification du règlement du service d'eau potable.
03. Régie des Eaux. Modifications tarifaires.
04. Association Intégration, Insertion, Logement, Emploi. Conventions 2017.
05. Association Força Réal Insertion. Convention.
06. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Projet de schéma de mutualisation mandature 2014/2020.

07. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Remboursement des charges de fonctionnement 2015.
08. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Proposition d'un nouvel accord local fixant une nouvelle représentativité des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.
09. Subventions aux associations.
010. Occupation du domaine public.
011. SY.DE.EL. Conseil en énergie partagée.
012. Questions diverses.

2016-01

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSAN à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX.  
 PLAN D' ACTIONS VISANT A AMELIORER LE RENDEMENT  
 DU RESEAU D'EAU POTABLE**  
 -----

La Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 Décembre 2015 portant sur l'actualisation du plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable,

Précise que ce plan d'actions est prévu à l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement et répond au décret 2012-97 du 27 Janvier 2012.

Propose de modifier le plan d'actions avec les modifications suivantes :

- Continuer à mettre en conformité des systèmes de comptage consistant à déplacer les compteurs situés en domaine privé, en limite de propriété (Elimination de branchements pirates avant comptage et de fuites non détectables en domaine privé, impactant le rendement du réseau).
- Continuer à équiper de système de comptage les éventuels branchements communaux aujourd'hui non comptabilisé.
- Engager des travaux d'abandon des vieilles conduites en Amiante Ciment, régulièrement fuyardes, par la déconnexion des branchements particuliers et leur reconnexion sur la conduite la plus récente déjà en place sous chaussée (Rue de l'Ile, Avenue du 8 mai, Avenue des Albères).
- Rechercher les fuites activement par la pose d'oreilles acoustiques sur les secteurs identifiés comme étant fuyards puis localisation fine des fuites par corrélation acoustique.
- Refaire un diagnostic et un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable.
- Poser un compteur général ou un système équivalent sur le réseau de distribution, après la traversée de la Têt afin de contrôler si le réseau d'eau potable n'est pas fuyard entre les réservoirs et ce nouveau compteur.
- Installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution afin de mettre en place une télégestion des volumes distribués par zone.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable émis le 15 Novembre 2016 par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville,

**EMET** un avis favorable à la mise en place de ces actions suivantes :

- Continuer à mettre en conformité des systèmes de comptage consistant à déplacer les compteurs situés en domaine privé, en limite de propriété (Elimination de branchements pirates avant comptage et de fuites non détectables en domaine privé, impactant le rendement du réseau).
- Continuer à équiper de système de comptage les éventuels branchements communaux aujourd'hui non comptabilisé.
- Engager des travaux d'abandon des vieilles conduites en Amiante Ciment, régulièrement fuyardes, par la déconnexion des branchements particuliers et leur reconnexion sur la conduite la plus récente déjà en place sous chaussée (Rue de l'Ile, Avenue du 8 mai, Avenue des Albères).

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016

par ~~PH~~ n°

par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016

Notifié le

- Rechercher les fuites activement par la pose d'oreilles acoustiques sur les secteurs identifiés comme étant fuyards puis localisation fine des fuites par corrélation acoustique.
- Refaire un diagnostic et un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable.
- Poser un compteur général ou un système équivalent sur le réseau de distribution, après la traversée de la Têt afin de contrôler si le réseau d'eau potable n'est pas fuyard entre les réservoirs et ce nouveau compteur.
- Installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution afin de mettre en place une télégestion des volumes distribués par zone.

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

22 DEC. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



2016-02

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

Le **20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**REGIE DES EAUX. MODIFICATION DU  
 REGLEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE  
 A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017.**  
 -----

La Maire,

Propose au Conseil Municipal de modifier les articles 9 et 10 du règlement du service, conformément à l'avis émis par le Conseil d'exploitation le 15 Novembre 2016,

• **Article 9 – Règles générales concernant les abonnements :**

Avant : Des frais d'accès au service sont dus par l'abonné, à moins qu'une demande de résiliation soit faite conjointement pour le même point de desserte.

Après : Des frais d'accès au service sont dus par l'abonné, ~~à moins qu'une demande de résiliation soit faite conjointement pour le même point de desserte.~~

• **Article 10 – Résiliation, mutation et transfert des abonnements :**

Avant : En cas de changement d'abonné, pour quelque cause que ce soit, le nouvel abonné, après enregistrement de la demande d'abonnement, est substitué à l'ancien, avec frais d'accès au service, à moins qu'une demande de résiliation soit faite conjointement avec une nouvelle demande formulée par un autre occupant pour le même point de livraison.

Après : En cas de changement d'abonné, pour quelque cause que ce soit, le nouvel abonné, après enregistrement de la demande d'abonnement, est substitué à l'ancien, avec frais d'accès au service, à moins qu'une demande de résiliation soit faite conjointement avec une nouvelle demande formulée par un autre occupant pour le même point de livraison.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable émis le 15 Novembre 2016 par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville,

**APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le nouveau règlement du service de la Régie des Eaux,

**PRECISE** qu'un exemplaire dudit règlement est annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016

COURRIER



La Maire,  
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSAU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FIXATION DU MONTANT FORFAITAIRE DES FRAIS D'ACCES AU SERVICE  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017.**  
-----

La Maire,

Demande au Conseil Municipal de réviser le montant des frais d'accès au service de la Régie des Eaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable émis le 13 Décembre 2016 par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville,

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, à 47.39 € H.T. le montant forfaitaire des frais d'accès au service de la Régie des Eaux

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur  
Affiché le 22 DEC 2016  
Notifié le

2016-04

**Nombre de Conseillers : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MILLAS**

Le **20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSAU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FIXATION DU MONTANT DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017.**  
 -----

La Maire,

Demande au Conseil Municipal de réviser le prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

Précise que le prix de l'eau comprend celui de la distribution d'eau potable ainsi que celui de la collecte et du traitement des eaux usées,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable émis le 13 Décembre 2016 par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la Ville,

**DECIDE**, à l'unanimité, de réviser le prix de l'eau conformément à l'avis du Conseil d'Exploitation,

**FIXE**, à compter du 01 Janvier 2017, les montants H.T. comme suit :

Distribution de l'eau potable

- Abonnement : 31 € par année,
- Consommation : 1.30 € par m<sup>3</sup>,

Collecte et traitement des eaux usées

- Abonnement : 35 € par année
- Consommation : 1.00 € par m<sup>3</sup>,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



*[Handwritten signature]*

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
**22 DEC. 2016**  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 DEC. 2016**

par pli n° *[redacted]*

par porteur

Affiché le **22 DEC. 2016**  
Notifié le

2016-05

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

Le **20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI".  
 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES LACS 1, 2 et 3.**  
 -----

La Maire,

Présente au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'entretien des lacs municipaux 1, 2 et 3, et comporte du débroussaillage, l'élagage des arbres et des haies, la tonte des espaces verts, l'évacuation des

déchets, le nettoyage (papiers, déchets), de petits travaux de maçonnerie et d'entretien des boiseries du parcours santé,

Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 250 € T.T.C. y compris la mise à disposition de l'outillage et des produits phytosanitaires,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 3 abstentions,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association " Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi" seront prévues au budget de l'exercice 2017,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

-----

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----

**ASSOCIATION "INTEGRATION, INSERTION, LOGEMENT, EMPLOI".  
CONVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PEINTURE.**

-----

La Maire,

Présente au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur la réfection des trottoirs et bordure des lotissements la Pêcheraie et le Verger ainsi que divers travaux de peinture au niveau de l'école primaire,

Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 250 € T.T.C. y compris la mise à disposition du matériel,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 3 abstentions,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi",

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Intégration, Insertion, Logement, Emploi" seront prévues au budget de l'exercice 2017,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



*[Signature]*  
PREFECTURE  
PYRENEES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-07

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 17****Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FORÇA REAL INSERTION.  
CONVENTION D'ENTRETIEN DU LAC 4 ET DU  
BASSIN DE RETENTION SITUÉ ENTRE LE LAC ET LA GENDARMERIE**  
-----

La Maire,

Présente au Conseil Municipal une convention à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion", dont le siège social est situé à Corneilla de la Rivière,

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'entretien du lac municipal 4 ainsi que sur le bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie et comporte du débroussaillage, la taille et l'entretien des plantations, l'évacuation des déchets, le fauchages des surfaces enherbées,

Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 300 € T.T.C. y compris la mise à disposition de l'outillage et des produits phytosanitaires,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 3 abstentions,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association " Força Réal Insertion",

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association " Força Réal Insertion" seront prévues au budget de l'exercice 2017,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le

22 DEC. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le

22 DEC. 2016

Notifié le

2016-08

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.**  
**PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION MANDATURE 2014/2020.**  
 -----

La Maire,

Informe qu'un rapport relatif aux mutualisations, entre les services de la C.C.R.C. et ceux des Communes Membres, doit être réalisé à chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, conformément à l'article L 5211-39-1 créé par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales 2010-1563 du 16 Décembre 2010,

Précise que le dit rapport a été présenté en bureau communautaire le 24 Novembre 2016,

Fait part du courrier en date du 28 Novembre dernier du Président de la Communauté de Communes sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le dit rapport,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le schéma de mutualisation, entre les services de la C.C.R.C. et ceux des Communes Membres, portant sur la mandature 2014-2020,

**PRECISE** qu'un exemplaire du dit rapport est annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-09

Nombre de Conseillers : 27  
 En exercice : 27  
 Présents : 17  
 Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 -----  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSOU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.  
 REGULARISATION DES DEPENSES DUES A LA COMMUNE DE MILLAS DANS LE  
 CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES.  
 REMBOURSEMENT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2015.**  
 -----

La Maire,

Rappelle

➤ que par l'arrêté préfectoral n° 1631-2007 du 16 Mai 2007 confie à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent une compétence de création et de gestion des bibliothèques et des médiathèques,

➤ que, par délibération du 19 Septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le transfert à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent, de la compétence, pleine et entière, concernant l'enfance et la jeunesse, et par conséquence la gestion du Point Information Jeunesse (P.I.J.),

Précise que ces transferts sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais que, dans un souci d'efficacité, la commune de Millas a supporté les frais inhérents à la gestion de ces services (entretien des bâtiments, eau, électricité, assurance, téléphone ...),

Vu les échanges de documents financiers entre la Commune et le Groupement qui ont permis d'établir la créance de la Commune,

Considérant que le récapitulatif du montant dû à la Ville de Millas, pour l'exercice 2015, en rapport avec les compétences transférées s'élève à 19 048 € 98 €,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** que la Communauté de Communes Roussillon Conflent doit rembourser à la Commune la somme 19 048 € 98€ correspondant au remboursement des charges de l'exercice 2015,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALE  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

### Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-10

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 17****Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mérim BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSAU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.  
PROPOSITION D'UN NOUVEL ACCORD LOCAL FIXANT UNE NOUVELLE  
REPRESENTATIVITE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE  
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**  
-----

La Maire,

Informe que le renouvellement intégral du Conseil Municipal de la Commune de Corbère les Cabanes, suite au décès de son Maire a pour effet de rendre applicable la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 déclarant inconstitutionnelle la disposition légale fondant les accords locaux pour répartir les sièges au sein des conseils communautaires entre les communes membres :

*« Considérant, en second lieu, que la remise en cause immédiate de la répartition des sièges dans l'ensemble des communautés de communes et des communautés d'agglomération où elle a été réalisée avant la publication de la présente décision en application des dispositions déclarées contraires à la Constitution entraînerait des conséquences manifestement excessives ; que, d'une part, afin de préserver l'effet utile de la déclaration d'inconstitutionnalité à la solution des instances en cours à la date de la présente décision, il y a lieu de prévoir que l'abrogation du deuxième alinéa du paragraphe I de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales est applicable dans ces instances ; que, d'autre part, afin de garantir le respect du principe d'égalité devant le suffrage pour les élections à venir, il y a lieu de prévoir la remise en cause du nombre et de la répartition des sièges dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération au sein desquelles le conseil municipal d'au moins une des communes membres est, postérieurement à la date de la publication de la présente décision, partiellement ou intégralement renouvelé »*

Conformément aux dispositions légales applicables,

- un nouvel accord local doit intervenir à défaut de quoi s'appliquerait la règle de répartition légale des sièges au préjudice de la représentation des équilibres sociodémographiques territoriaux dans le périmètre de la Communauté de communes. Pour qu'un nouvel accord local dans une Communauté de communes soit adopté en fonction des nouveaux critères prévus par la loi, les communes membres doivent délibérer à la majorité qualifiée suivante :
- les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des deux tiers de la population ;
- cette majorité doit comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, quand celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.
- les communes membres disposent dès lors de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire l'élection du nouveau conseil municipal de Corbère les Cabanes pour s'accorder à la majorité qualifiée sur une répartition conformément aux nouvelles règles permettant de définir un accord local. L'événement est le décès du maire de Corbère les Cabanes : le 19 novembre 2016. Les communes ont donc jusqu'au 19 janvier 2017 pour délibérer.

SACHANT que la loi ne requiert pas de délibération du conseil communautaire, ce dernier est cependant légitime à prendre une délibération de principe (sans portée juridique particulière) dans la mesure où elle peut permettre de coordonner les délibérations des communes membres. Cette proposition, même si elle est favorablement délibérée par le conseil communautaire, est sans contrainte pour les communes membres qui restent libres de l'accepter ou non par délibérations propres. C'est uniquement en cas de majorité qualifiée des délibérations communales intervenant avant le 19 janvier 2017 que cette proposition deviendrait accord local,

CONSIDERANT que le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne peut pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25 % le nombre de sièges qui aurait été attribué hors accord local en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le

CONSIDERANT que les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur et que ce critère implique que la répartition des sièges qui fait l'objet d'un accord local respecte l'ordre démographique des communes membres,

CONSIDERANT que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,

CONSIDERANT que sous réserve des critères ci-dessus, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population de la communauté,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes de permettre à ses communes membres de conserver la représentativité la plus proche possible de celle actée en début de mandature,

CONSIDERANT que dans ces conditions, l'application des critères ci-dessus permet une unique possibilité de répartition dans le cadre d'un nouvel accord local, reposant sur 33 conseillers répartis de la manière suivante :

Ille sur Têt	8
Millas	6
Corneilla la Rivière	3
Néfiach	2
Corbère les Cabanes	2
Saint Féliu d'Amont	2
Bouleternère	1
Corbère	1
Rodes	1
Saint michel de LLotes	1
Bélesta	1
Montalba le Château	1
Boule d'Amont	1
Prunet et Belpuig	1
Casefabre	1
Glorianes	1

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROPOSE** de répartir, dans le cadre d'un accord local, ces 33 sièges, de la manière suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>REPARTITION SELON ACCORD LOCAL</b>
Ille sur Têt	8
Millas	6
Corneilla la Riviere	3
Néfiach	2
Corbère les Cabanes	2
Saint Féliu d'Amont	2
Bouleternère	1
Corbère	1
Rodes	1
Saint Michel de Llotes	1
Bélesta de la Frontière	1
Montalba le Château	1
Boule d'Amont	1
Prunet et Belpuig	1
Casefabre	1
Glorianes	1

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA

PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

**22 DEC. 2016**

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte



**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **22 DEC. 2016** par pli n° par porteur

Affiché le **22 DEC. 2016**  
Notifié le

2016-11

**Nombre de Conseillers : 27****En exercice : 27****Présents : 17****Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Damien BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mérim BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**  
-----

La Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2016, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

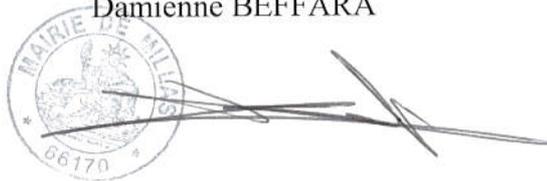
Association	Montant en Euros
Mill'as en Herbe	550 €
Association des Parents d'Elèves	642 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

22 DEC. 2016

COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le

2016-12

**Nombre de Conseillers : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 25**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MILLAS**

Le **20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
 Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
 Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
 Jacques GARSAU à Claude PERSON,  
 Nadine SALES à Michel HOET,  
 Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
 Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**  
 -----

La Maire,

Informe que dans le cadre de leurs activités, des commerçants utilisent gratuitement le domaine public (trottoir, parking, ...) pour installer soit leur étal soit leur terrasse

Rappelle que par délibérations du 13 Novembre 1997, la Commune avait approuvé la mise à disposition gratuite du domaine public communal pour les commerces permanents ainsi que le cahier des charges

Précise que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques a été modifié et prévoit :

- \* article L 2125-1 que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance.... »,

- \* article L 2125-2 que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ».

Propose au Conseil Municipal de fixer le montant des redevances dues pour les commerces permanents de la Commune,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le montant des redevances dues pour les commerces permanents de la Commune comme suit :

<b>Occupation annuelle</b>	
0 à 10 m <sup>2</sup>	50 €
10 à 20 m <sup>2</sup>	100 €
Plus de 20 m <sup>2</sup>	200 €
<b>Occupation saisonnière (Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre)</b>	
0 à 10 m <sup>2</sup>	25 €
10 à 20 m <sup>2</sup>	50 €
Plus de 20 m <sup>2</sup>	100 €

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COMMUNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le

22 DEC. 2016

par pli n°

par porteur

Affiché le 22 DEC. 2016

Notifié le

2016-13

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
-----  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le 20 Décembre 2016**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 14 Décembre 2016

**Présents** : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Anna OTON MADINE, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Joseph VENDRELL,

**Absent excusé** : Denis BRU, Jean-François NAVARRO,

**Absents ayant donné procuration :**

Mériem BELOUFA à Joseph VENDRELL,  
Brigitte BACHES à Alain PELISSIER,  
Isabelle FORCADELL à Régis BIENAIME,  
Jacques GARSANU à Claude PERSON,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Laurence NOGUERA à Ginette MORAL,  
Christiane SAINTJEVINT à Anna OTON MADINE,  
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES,

Nathalie MOURET a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**SY.DE.EL. CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE.**  
-----

La Maire,

Informe que le SY.DE.EL. 66 s'engage aux côtés de ses collectivités membres pour maîtriser les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables à travers une mission de « conseil en énergie partagé »,

Précise qu'il s'agit d'un service spécifique, accessible aux petites et moyennes collectivités, qui consiste à partager les compétences d'un technicien spécialisé,

Précise que la mission est d'une durée de 5 ans,

Fait part que le coût pour la Commune de Millas serait de 2 160 € la première année et 720 € les quatre années suivantes,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** l'intérêt pour la Commune,

**SOUHAITE** que la Commune puisse bénéficier de l'expertise et des compétences d'un technicien spécialisé au travers d'une mission de « conseil en énergie partagée »,

**PRECISE** que cette mission se déroulera sur une période de cinq ans,

**PRECISE** que les coûts pour la Commune de Millas seraient de 2 160 € la première année et 720 € les quatre années suivantes,

**DIT** que les sommes nécessaires au paiement de la mission seront prévues aux budgets de l'exercice 2017 et suivants,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

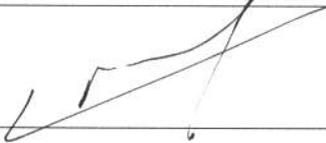
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

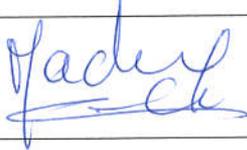
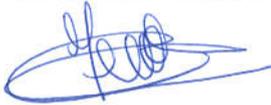
**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur  
Affiché le 22 DEC. 2016  
Notifié le



## SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

Le Maire,  Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	Procuration à Alain PELISSIER
BELOUFA Mériem	Procuration à Joseph VENDRELL
BIENAIME Régis	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Absent excusé
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	
FORCADELL Isabelle	Procuration à Régis BIENAIME

GARSAU Jacques	Procuration à Claude PERSON
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	Absent excusé
NOGUERA Laurence	Procuration à Ginette MORAL
OTON Anna	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	Procuration à Anna OTON MADINE
SALES Nadine	Procuration à Michel HOET
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES

## SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	20/12/2016	Régie des Eaux. Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	5
2016-02	20/12/2016	Régie des Eaux. Modification du règlement du service d'eau potable à compter du 1er Janvier 2017.	5
2016-03	20/12/2016	Fixation du montant forfaitaire des frais d'accès au service à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-04	20/12/2016	Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-05	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-06	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour travaux de voirie et de peinture.	7
2016-07	20/12/2016	Força Réal Insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	7
2016-08	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Projet de schéma de mutualisation mandature 2014-2020.	4
2016-09	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences. Remboursement des charges de fonctionnement 2015.	7

2016-10	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Proposition d'un nouveau accord local fixant une nouvelle représentativité des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.	5
2016-11	20/12/2016	Subventions aux associations.	7
2016-12	20/12/2016	Occupation du domaine public.	3
2016-13	20/12/2016	SYDEEL. Conseil en énergie partage.	5



Le 14 DEC. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

**VU** la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la ville de MILLAS, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise SADE pour la somme maximum de 95 000 € H.T.,

**VU** le rapport d'examen des offres,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** Pour les années 2017 et 2018, le marché accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable de la Ville est signé avec l'entreprise SADE, pour la somme maximum de 95 000 € H.T. par an.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

03  
03  
03  
03

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **15 DEC. 2016** par pli n° par porteur

Affiché le **15 DEC. 2016**

Notifié le



Le 14 DEC. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

**VU** la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la ville de MILLAS, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise ACTION ENVIRONNEMENT pour la somme de 10 980 € H.T.,

**VU** le rapport d'examen des offres,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** Pour les années 2017 et 2018, le marché du curage des réseaux d'eaux usées de la Ville est signé avec l'entreprise ACTION ENVIRONNEMENT, pour la somme forfaitaire de 10 980,00 € H.T. par an.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA






**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **15 DEC. 2016** par pli n° par porteur

Affiché le **15 DEC. 2016**

Notifié le



Le 14 DEC. 2016

## DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

**VU** la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la ville de MILLAS, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise VEOLIA pour la somme de 39 200 € H.T.,

**VU** le rapport d'examen des offres,

### D E C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** Pour l'année 2017, le marché de l'entretien et de l'exploitation des installations de production et de stockage d'eau potable de la ville est signé avec l'entreprise VEOLIA EAU, pour la somme forfaitaire de 39 200,00 € H.T.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



03  
03  
03  
03

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **15 DEC. 2016** ~~par pli n°~~ par porteur

Affiché le **15 DEC. 2016**

Notifié le



Le 14 DEC. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

**VU** les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

**VU** la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de la ville de MILLAS, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise VEOLIA pour la somme de 115 800 € H.T.,

**VU** le rapport d'examen des offres,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** Pour l'année 2017, le marché de l'entretien et de l'exploitation de la station d'épuration de la ville est signé avec l'entreprise VEOLIA EAU, pour la somme forfaitaire de 115 800,00 € H.T.

**Article 2** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

**Article 3** La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA

2016  
DEC  
15

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le **15 DEC. 2016** par pli n° par porteur

Affiché le **15 DEC. 2016**

Notifié le



Le 22 DEC. 2016

**DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Maire,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**VU** la lettre du 26 Octobre 2016 du Trésorier Payeur Général dont une copie est jointe à la présente décision,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, deux bureaux, entièrement viabilisés (eau, électricité, chauffage, bureautique, autres charges) et situés au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie, sont mis à la disposition exclusive de la Régie des Eaux de Millas pour une durée de neuf années entières et consécutives.

**Article 2** La présente mise à disposition des locaux, visés sous l'article 1<sup>er</sup>, est consentie moyennant le paiement par la Régie des Eaux à la Ville, d'un loyer annuel dont le montant est fixé à 22 606,27 € pour l'année 2017.

**Article 3** Le loyer, indiqué sous l'article 2, est révisé triennalement selon la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, à la date anniversaire de la prise d'effet de la mise à disposition.

**Article 4** Le contrat d'assurance des dommages aux biens et de la responsabilité de la Ville couvre les bureaux cités sous l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 5** Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

**Article 6** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Damienne BEFFARA



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES  
22 DEC. 2016  
COURRIER

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte

**Certifié exécutoire**

Transmis à Préfecture P.O. le 22 DEC. 2016 par pli n° par porteur  
Affiché le  
Notifié le 23 DEC. 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
	22/04/2016	Décision du Maire. Fourniture de jeux.	1
	02/08/2016	Décision du Maire. Acquisition d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs pour l'école élémentaire.	1
	02/08/2016	Décision du Maire. Réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité concernant le raccordement en alimentation basse tension du lotissement Els Vivers - Tranche 1.	1
	16/08/2016	Décision du Maire. Acquisition pour la mise en place du procès-verbal électronique.	1
	23/08/2016	Décision du Maire. Travaux de revêtement de sol au niveau de certaines classes de l'école maternelle.	1
	01/09/2016	Décision du Maire. Fourniture d'illuminations de Noël.	1
	04/10/2016	Décision du Maire. Sécurisation de l'accès à la halle des sports.	1
	22/11/2016	Décision du Maire. Travaux de rénovation de trottoirs avenue Jean Jaurès.	1
	22/11/2016	Décision du Maire. Assistance technique dans le cadre de la consultation pour l'entretien de l'éclairage public.	1
	14/12/2016	Décision du Maire. Travaux d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable de la Ville.	1

	14/12/2016	Décision du Maire. Curage des réseaux d'eaux usées de la Ville.	1
	14/12/2016	Décision du Maire. Entretien et exploitation des installations de production et de stockage d'eau potable de la Ville.	1
	14/12/2016	Décision du Maire. Entretien et exploitation de la station d'épuration.	1
2016-02	25/01/2016	SATESE. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.	1
2016-04	30/03/2016	Ecole élémentaire. Contrat d'assistance et de maintenance informatique.	1
2016-02	27/07/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles.	1
2016-04	22/09/2016	Convention de prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité.	1
2016-04	13/10/2016	Contrat d'assurance avec la CNP. Avenant.	1
2016-03	15/11/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles. Convention constitutive du groupement de commandes.	1
2016-05	25/01/2016	Charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales	2
2016-03	27/05/2016	Enquête publique. Régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation pour l'EARL "Les vergers d'Ille Roussillon".	2

	13/04/2016	Décision du Maire .Location du 24 rue Gambetta.	3
	13/04/2016	Décision du Maire .Location de bureaux.	3
	01/09/2016	Décision du Maire. Location du 3 rue Richelieu.	3
	30/09/2016	Décision du Maire. Location du 2, rue de la Poste.	3
	25/10/2016	Décision du Maire. Location du 2, rue de la Poste.	3
	25/10/2016	Décision du Maire. Rachat d'une concession au cimetière.	3
	28/11/2016	Décision du Maire. Location de la parcelle BL 71 à usage de jardin familial.	3
	22/12/2016	Décision du Maire. Location de bureaux à la Régie des Eaux	3
2016-01	25/01/2016	Concession de pâturage.	3
2016-02	27/05/2016	Office Public de l'habitat des Pyrénées Orientales (office 66). Réhabilitation du 27, rue Rouget de Lisle. Mise à disposition de places de stationnement.	3
2016-05	29/06/2016	Acquisition et intégration dans le domaine public communal de l'impasse des palmiers.	3

2016-06	29/06/2016	Acquisition de la parcelle AN 174 au lieu dit "Tornail de Della".	3
2016-05	27/07/2016	Intégration dans le domaine public communal d'une partie de la rue des Coquelicots et de l'impasse des Genets.	3
2016-06	27/07/2016	Vente de la parcelle AP 197 située au lotissement H.L.M. "La Fontaine".	3
2016-02	22/09/2016	Convention relative à la route départementale 612.	3
2016-03	22/09/2016	Autorisation annuelle de pâturage en forêt communale.	3
2016-04	15/11/2016	Convention d'anticipation foncière avec l'établissement public foncier Languedoc Roussillon (E.P.F.L.R.) relatif au centre ancien et du quartier de la gare.	3
2016-10	15/11/2016	Mandat de vente pour la vente de biens immobiliers.	3
2016-12	20/12/2016	Occupation du domaine public.	3
2016-06	30/03/2016	Compte épargne temps.	4
2016-03	29/06/2016	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2016-04	29/06/2016	Création d'un emploi saisonnier.	4

2016-07	27/07/2016	Mise à disposition d'un fonctionnaire.	4
2016-08	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Projet de schéma de mutualisation mandature 2014-2020.	4
	11/04/2016	Décision du Maire. Désignation d'un avocat	5
2016-01	27/05/2016	SYDEEL 66. Avenant.	5
2016-07	27/05/2016	Conseil Départemental. Mise à disposition d'un défibrillateur.	5
2016-01	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Dissolution du Syndicat Intercommunal à vocaton multiple du canton de Millas	5
2016-02	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Fusion du syndicat de la Coumelade Sant Julia et du syndicat mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnou	5
2016-01	27/07/2016	Fusion du Syndicat de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou et Constitution du Syndicat Mixte Basse-Castelnou-Coumelade.	5
2016-04	27/07/2016	Recours Citoyen pour Occitanie-Pays Catalan.	5
2016-02	13/10/2016	SPANC 66. Rapport d'activités 2015.	5
2016-03	13/10/2016	Communauté de Commune Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2015.	5

2016-01	15/11/2016	Régie des Eaux. Communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif.	5
2016-02	15/11/2016	Election de deux adjoints.	5
2016-07	15/11/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Modification statutaire.	5
2016-01	20/12/2016	Régie des Eaux. Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	5
2016-02	20/12/2016	Régie des Eaux. Modification du règlement du service d'eau potable à compter du 1er Janvier 2017.	5
2016-10	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Proposition d'un nouveau accord local fixant une nouvelle représentativité des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.	5
2016-13	20/12/2016	SYDEEL. Conseil en énergie partage.	5
2016-05	30/03/2016	Mise en place du procès-verbal électronique.	6
2016-08	27/05/2016	Désignation d'un correspondant défense.	6
	22/04/2016	Décision du Maire. Emprunt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée.	7
	30/06/2016	Décision du Maire. mprunt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée.	7

2016-03	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-04	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour travaux de voirie, maçonnerie et peinture.	7
2016-08	25/01/2016	Régie des Eaux. Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement 2016,	7
2016-01	30/03/2016	Amélioration de l'accessibilité de bâtiments communaux. Demande de subvention D.E.T.R. 2016.	7
2016-02	30/03/2016	Installation d'un revêtement de sol à l'école maternelle. Demandes de subventions.	7
2016-03	30/03/2016	Restauration de la voute du porche de la rue Jean Jaurès. Demandes de subventions.	7
2016-07	30/03/2016	Régie des Eaux. Redevance 2016 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2016-08	30/03/2016	Débat d'orientations budgétaires 2016,	7
2016-01	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2016-02	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2016-03	13/04/2016	Approbation du Compte administratif de la Commune	7

2016-04	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2016-05	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2016-06	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2016-07	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public de distribution d'eau potable	7
2016-08	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public d'assainissement	7
2016-09	13/04/2016	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2015.	7
2016-10	13/04/2016	Equilibre financier des budgets primitifs 2016.	7
2016-11	13/04/2016	Taux d'imposition.	7
2016-12	13/04/2016	Subvention 2016 au Football Club de la Têt.	7
2016-13	13/04/2016	Subvention 2016 à la Charte Intercommunale du Canton de Millas.	7
2016-04	27/05/2016	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	7

2016-05	27/05/2016	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	7
2016-06	27/05/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 01.	7
2016-07	29/06/2016	Subventoins aux associations.	7
2016-08	27/07/2016	Subventions aux associations.	7
2016-05	22/09/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 02.	7
2016-06	22/09/2016	Subventions aux associations.	7
2016-01	13/10/2016	Subventions aux associations.	7
2016-05	15/11/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 03.	7
2016-06	15/11/2016	Régie des Eaux. Décision modificative n° 01.	7
2016-08	15/11/2016	Subventions aux associations.	7
2016-09	15/11/2016	Indemnité du Receveur Municipal.	7

2016-03	20/12/2016	Fixation du montant forfaitaire des frais d'accès au service à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-04	20/12/2016	Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-05	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-06	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour travaux de voirie et de peinture.	7
2016-07	20/12/2016	Força Réal Insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	7
2016-09	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences. Remboursement des charges de fonctionnement 2015.	7
2016-11	20/12/2016	Subventions aux associations.	7
2016-06	25/01/2016	Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon. Convention pour le suivi de l'état de la nappe sur le territoire de la Commune de Millas.	8
2016-07	25/01/2016	Fourniture de plants par la pépinière départementale.	8
2016-09	25/01/2016	Projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir	8
2016-03	27/07/2016	Déploiement du numérique dans les écoles.	8

2016-01	22/09/2016	Convention d'utilisation du gymnase par l'école de Millas.	8
---------	------------	--	---



## SEANCE DU 25 JANVIER 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	25/01/2016	Concession de pâturage.	3
2016-02	25/01/2016	SATESE. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.	1
2016-03	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-04	25/01/2016	Association "Intégration, insertion, logement, emploi". Convention pour travaux de voirie, maçonnerie et peinture.	7
2016-05	25/01/2016	Charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales	2
2016-06	25/01/2016	Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon. Convention pour le suivi de l'état de la nappe sur le territoire de la Commune de Millas.	8
2016-07	25/01/2016	Fourniture de plants par la pépinière départementale.	8
2016-08	25/01/2016	Régie des Eaux. Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement 2016,	7
2016-09	25/01/2016	Projet d'aménagement de la route départementale 612 entre Millas et Thuir	8



## SEANCE DU 30 MARS 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	30/03/2016	Amélioration de l'accessibilité de bâtiments communaux. Demande de subvention D.E.T.R. 2016.	7
2016-02	30/03/2016	Installation d'un revêtement de sol à l'école maternelle. Demandes de subventions.	7
2016-03	30/03/2016	Restauration de la voute du porche de la rue Jean Jaurès. Demandes de subventions.	7
2016-04	30/03/2016	Ecole élémentaire. Contrat d'assistance et de maintenance informatique.	1
2016-05	30/03/2016	Mise en place du procès-verbal électronique.	6
2016-06	30/03/2016	Compte épargne temps.	4
2016-07	30/03/2016	Régie des Eaux. Redevance 2016 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2016-08	30/03/2016	Débat d'orientations budgétaires 2016,	7

1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

2. The second part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

3. The third part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

4. The fourth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

## SEANCE DU 13 AVRIL 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2016-02	13/04/2016	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2016-03	13/04/2016	Approbation du Compte administratif de la Commune	7
2016-04	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2016-05	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2016-06	13/04/2016	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2016-07	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public de distribution d'eau potable	7
2016-08	13/04/2016	Affectation des résultats de la gestion 2015 du Service public d'assainissement	7
2016-09	13/04/2016	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2015.	7
2016-10	13/04/2016	Equilibre financier des budgets primitifs 2016.	7

2016-11	13/04/2016	Taux d'imposition.	7
2016-12	13/04/2016	Subvention 2016 au Football Club de la Têt.	7
2016-13	13/04/2016	Subvention 2016 à la Charte Intercommunale du Canton de Millas.	7

## SEANCE DU 27 MAI 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	27/05/2016	SYDEEL 66. Avenant.	5
2016-02	27/05/2016	Office Public de l'habitat des Pyrénées Orientales (office 66). Réhabilitation du 27, rue Rouget de Lisle. Mise à disposition de places de stationnement.	3
2016-03	27/05/2016	Enquête publique. Régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation pour l'EARL "Les vergers d'Ille Roussillon".	2
2016-04	27/05/2016	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	7
2016-05	27/05/2016	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	7
2016-06	27/05/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 01.	7
2016-07	27/05/2016	Conseil Départemental. Mise à disposition d'un défibrillateur.	5
2016-08	27/05/2016	Désignation d'un correspondant défense.	6



## SEANCE DU 29 JUIN 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation multiple du canton de Millas	5
2016-02	29/06/2016	Schéma départemental de coopération intercommunale. Fusion du syndicat de la Coumelade Sant Julia et du syndicat mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnuou	5
2016-03	29/06/2016	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2016-04	29/06/2016	Création d'un emploi saisonnier.	4
2016-05	29/06/2016	Acquisition et intégration dans le domaine public communal de l'impasse des palmiers.	3
2016-06	29/06/2016	Acquisition de la parcelle AN 174 au lieu dit "Tornail de Della".	3
2016-07	29/06/2016	Subventions aux associations.	7



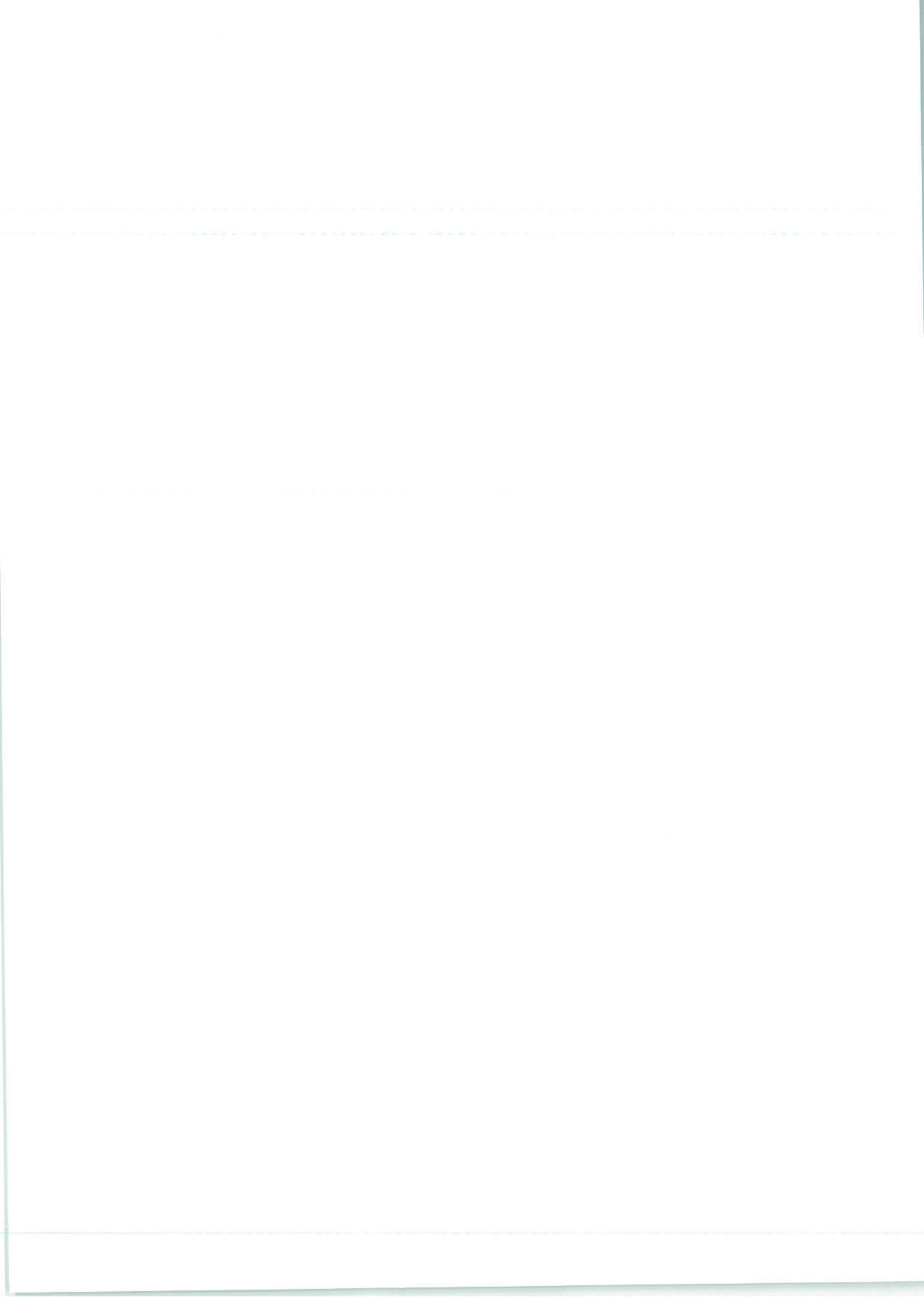
## SEANCE DU 27 JUILLET 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	27/07/2016	Fusion du Syndicat de la Coumelade Sant Julia et du Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la Rivière de Castelnou et Constitution du Syndicat Mixte Basse Castelnou-Coumelade.	5
2016-02	27/07/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles.	1
2016-03	27/07/2016	Déploiement du numérique dans les écoles.	8
2016-04	27/07/2016	Recours Citoyen pour Occitanie-Pays Catalan.	5
2016-05	27/07/2016	Intégration dans le domaine public communal d'une partie de la rue des Coquelicots et de l'impasse des Genets.	3
2016-06	27/07/2016	Vente de la parcelle AP 197 située au lotissement H.L.M. "La Fontaine".	3
2016-07	27/07/2016	Mise à disposition d'un fonctionnaire.	4
2016-08	27/07/2016	Subventions aux associations.	7



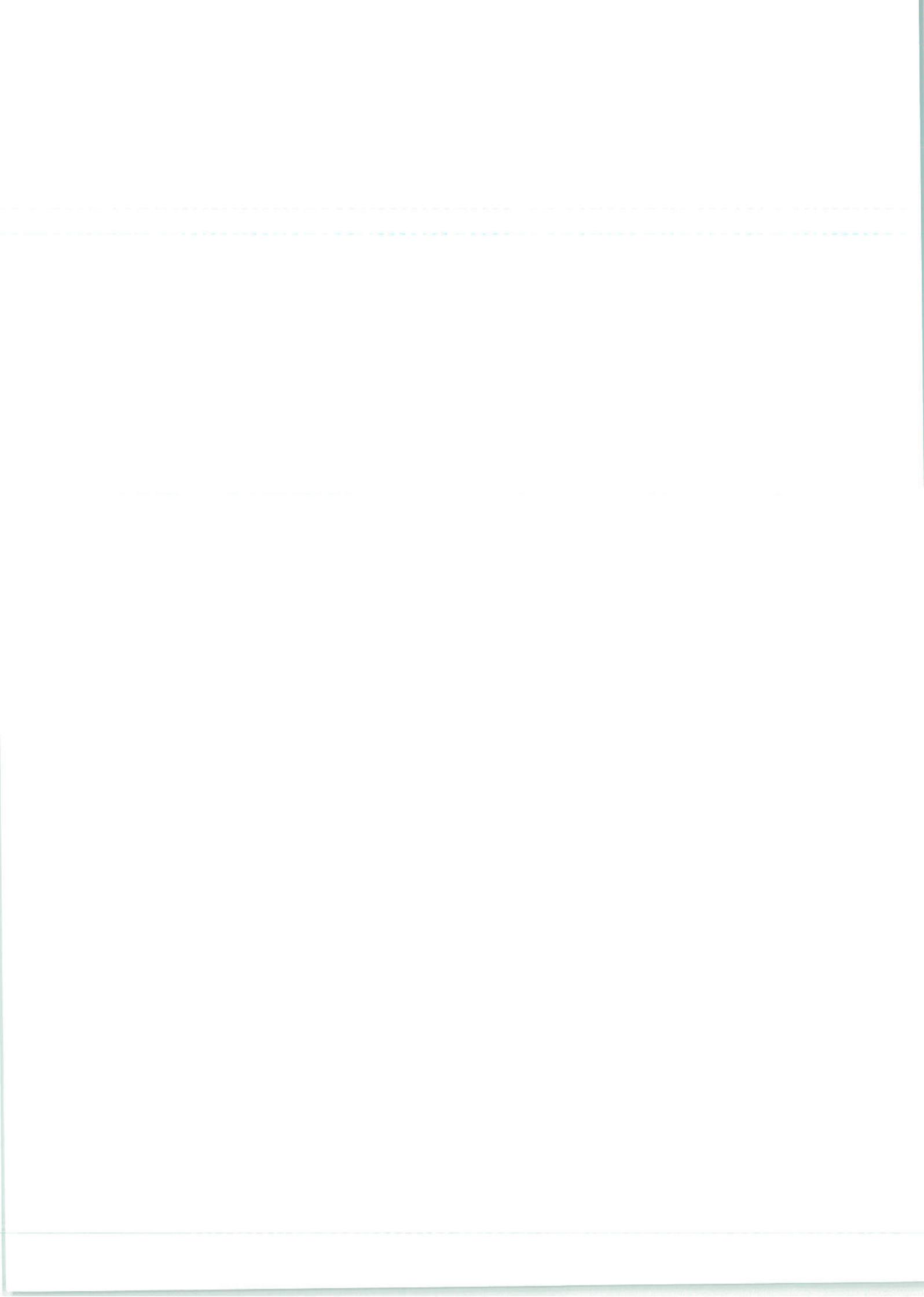
## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

<b>N° ordre</b>	<b>Séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>
2016-01	22/09/2016	Convention d'utilisation du gymnase par l'école de Millas.	8
2016-02	22/09/2016	Convention relative à la route départementale 612.	3
2016-03	22/09/2016	Autorisation annuelle de pâturage en forêt communale.	3
2016-04	22/09/2016	Convention de prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité.	1
2016-05	22/09/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 02.	7
2016-06	22/09/2016	Subventions aux associations.	7



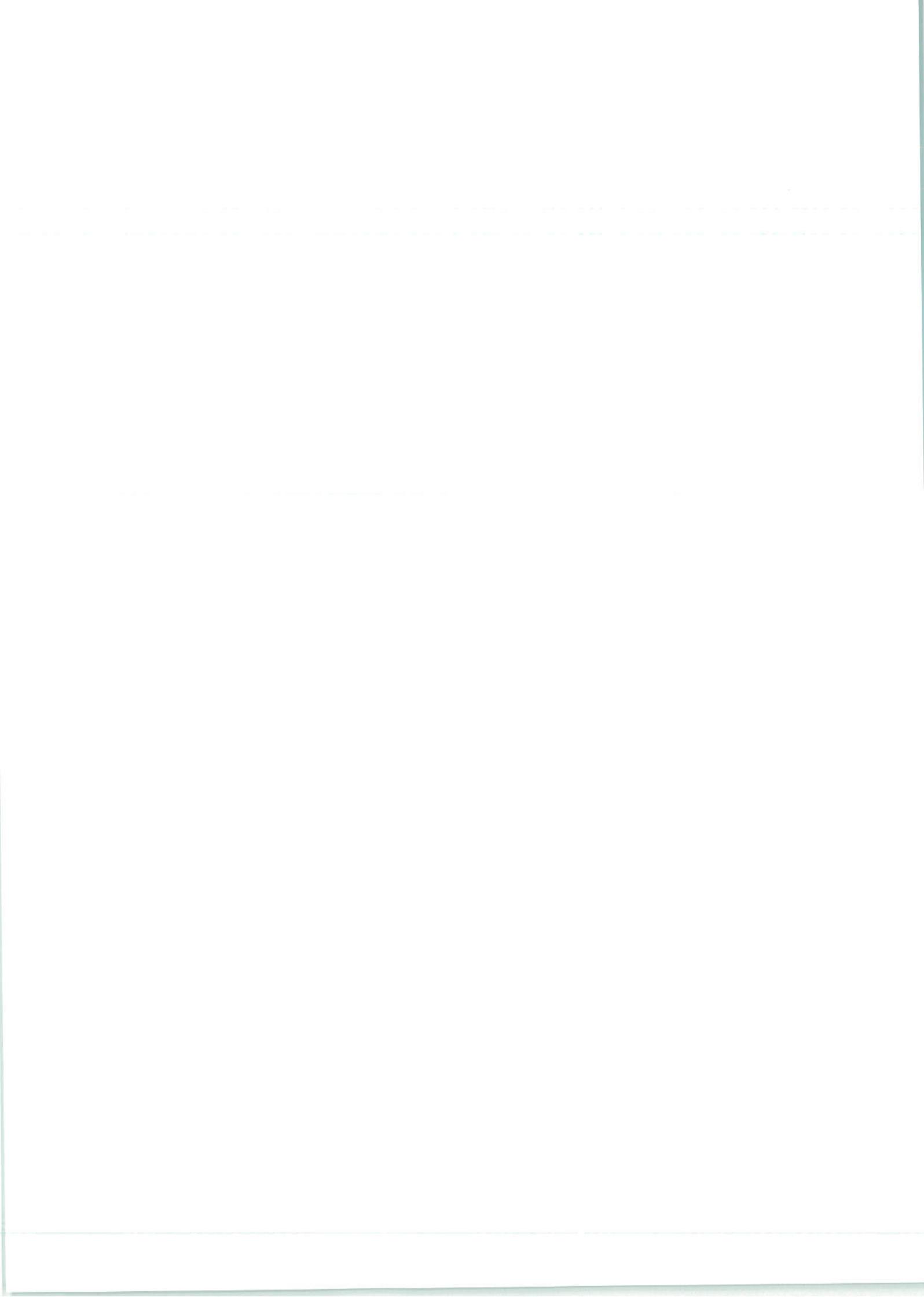
**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016**

<b>N° ordre</b>	<b>Séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>
2016-01	13/10/2016	Subventions aux associations.	7
2016-02	13/10/2016	SPANC 66. Rapport d'activités 2015.	5
2016-03	13/10/2016	Communauté de Commune Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2015.	5
2016-04	13/10/2016	Contrat d'assurance avec la CNP. Avenant.	1



## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	15/11/2016	Régie des Eaux. Communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif.	5
2016-02	15/11/2016	Election de deux adjoints.	5
2016-03	15/11/2016	Acquisition d'équipements numériques pour les écoles. Convention constitutive du groupement de commandes.	1
2016-04	15/11/2016	Convention d'anticipation foncière avec l'établissement public foncier Languedoc Roussillon (E.P.F.L.R.) relatif au centre ancien et du quartier de la gare.	3
2016-05	15/11/2016	Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 03.	7
2016-06	15/11/2016	Régie des Eaux. Décision modificative n° 01.	7
2016-07	15/11/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Modification statutaire.	5
2016-08	15/11/2016	Subventions aux associations.	7
2016-09	15/11/2016	Indemnité du Receveur Municipal.	7
2016-10	15/11/2016	Mandat de vente pour la vente de biens immobiliers.	3



## SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2016-01	20/12/2016	Régie des Eaux. Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	5
2016-02	20/12/2016	Régie des Eaux. Modification du règlement du service d'eau potable à compter du 1er Janvier 2017.	5
2016-03	20/12/2016	Fixation du montant forfaitaire des frais d'accès au service à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-04	20/12/2016	Fixation du montant du prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er Janvier 2017.	7
2016-05	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour l'entretien des lacs 1, 2 et 3.	7
2016-06	20/12/2016	Association "Intégration, Insertion, Logemnet, Emploi". Convention pour travaux de voirie et de peinture.	7
2016-07	20/12/2016	Força Réal Insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	7
2016-08	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Projet de schéma de mutualisation mandature 2014-2020.	4
2016-09	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences. Remboursement des charges de fonctionnement 2015.	7

2016-10	20/12/2016	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Proposition d'un nouveau accord local fixant une nouvelle représentativité des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.	5
2016-11	20/12/2016	Subventions aux associations.	7
2016-12	20/12/2016	Occupation du domaine public.	3
2016-13	20/12/2016	SYDEEL. Conseil en énergie partage.	5